

# *Vivre à Terre-Neuve-et-Labrador*

**Guide pour les nouveaux arrivants** Édition 2023





COMPAS

# Accueillir Orienter Connecter

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) présente l'édition de son **GUIDE POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS - Vivre à Terre-Neuve-et-Labrador.**

Tous les efforts ont été mis afin d'assurer l'exactitude des données mentionnées dans cette publication. Si vous souhaitez compléter ou rectifier une information, n'hésitez pas à contacter le Compas-FFTNL, par courriel à ***info.compas@fftnl.ca*** ou par téléphone au 709-800-6590.

Cette publication a été rendue possible grâce au soutien financier du ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

**Pour télécharger une version électronique de ce guide, visitez [fftnl.ca/Immigration](http://fftnl.ca/Immigration)**

Message de la Présidente de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) .....	1
Comment tirer le meilleur parti de ce guide ? .....	2
<b>PARTIE 1   COMPRENDRE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR ET LE CANADA</b>	
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR EN BREF .....	4
• Survol géographique et historique.....	4
• Trois régions francophones .....	5
• Le Labrador .....	5
• La Péninsule de Port-au-Port & Stephenville .....	5
• La région métropolitaine de Saint-Jean - péninsule d’Avalon .....	6
• Système de mesure : Système métrique .....	7
• Fuseaux horaires.....	8
• Climat .....	9
SERVICES GOUVERNEMENTAUX .....	10
• Administration fédérale .....	10
• Administration provinciale .....	11
• Administrations municipales.....	11
JUSTICE .....	12
• Droits et libertés et garanties juridiques .....	12
• Système judiciaire.....	13
• Droits linguistiques .....	15
• Forces policières .....	16
<b>PARTIE 2   À VOTRE ARRIVÉE</b>	
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES .....	18
• Obtenir de l’aide : organisations provinciales et locales.....	18
• Obtenir un numéro d’assurance sociale (NAS).....	28
• Santé : Carte d’assurance-maladie et Régime d’assurance-soins médicaux de Terre-Neuve-et-Labrador (Medical Care Plan).....	29
• Informations sur le système de santé.....	30

- Le passeport santé .....31
- Compte bancaire et modes de paiement ..... 32
- Permis de conduire et carte d'identité avec photo ..... 33
- Compétences linguistiques..... 34
- Reconnaissance des acquis : Pour travailler ou étudier ..... 34
- Déclaration des revenus ..... 36
- Aides financières ..... 36

## **PARTIE 3 | VIE PRATIQUE**

- LOGEMENT..... 38
  - Où et comment chercher un logement ? ..... 38
  - Contrat ou bail de location (Rental Agreement) ..... 39
  - Services de base ..... 40
- EMPLOI ..... 42
  - Où et comment chercher un emploi ? ..... 42
  - Normes du travail ..... 42
  - Santé et sécurité au travail..... 42
- PETITE ENFANCE ET ÉDUCATION..... 43
  - Services de garde et de prématernelle..... 43
  - Éducation primaire et secondaire ..... 44
  - Éducation postsecondaire ..... 47
- TRANSPORTS
  - Transports nationaux et provinciaux ..... 48
- BIENS DE CONSOMMATION..... 50
- LOISIRS..... 52
  - Culture ..... 52
  - Médias (Radios, Télévisions, Journaux, Internet et médias sociaux)..... 53
  - Sports et Nature ..... 55
  - Calendrier des évènements..... 57
- ANNUAIRE DES SERVICES ET DES RESSOURCES..... 59



**Sophie Thibodeau**

*Présidente de la FFTNL*

## Message de la Présidente de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)

### **Vivre à Terre-Neuve-et-Labrador !**

Au nom de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) et de tous ses membres, c'est avec plaisir que nous vous présentons ici la quatrième édition de notre guide des nouveaux arrivants.

Cette ressource vous aidera à découvrir la société canadienne, ainsi qu'à vous établir et vous intégrer dans votre nouvelle vie au sein de notre belle province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Que ce soit pour trouver un logement, une école de qualité pour vos enfants ou un emploi, vous y trouverez une panoplie de ressources à votre disposition, dont de nombreuses gratuites et en français.

Participer à la vie communautaire est l'un des meilleurs moyens pour vous adapter et vous intégrer à votre nouveau milieu, et les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador vous attendent avec impatience.

N'hésitez surtout pas à vous exprimer en français ; le fait de comprendre et de parler notre belle langue, l'une des deux langues officielles du Canada, facilitera votre adaptation.

La FFTNL, ses membres, et Compas, son service d'accueil et de soutien aux nouveaux arrivants francophones, sont là pour vous guider et répondre à vos questions tout au long de vos démarches d'installation et d'intégration dans notre francophonie provinciale.

Au nom de la communauté francophone, j'ai hâte de vous rencontrer et je vous souhaite BIENVENUE chez vous, à Terre-Neuve-et-Labrador.



## Comment tirer le meilleur parti de ce guide ?

En créant le **GUIDE POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS - Vivre à Terre-Neuve-et-Labrador**, la FFTNL désire vous orienter vers des ressources utiles pour faciliter votre installation :

- Vous trouverez en annexe de ce guide **l'Annuaire des services et des ressources**. Celui-ci contient toutes les coordonnées des organisations et services publics mentionnés dans ce guide. Lorsque le nom d'une organisation est suivi du pictogramme , cela signifie que vous trouverez ses coordonnées dans **l'Annuaire des services et des ressources** à la fin du guide.
- Les organisations en mesure de fournir des services en langue française seront identifiées par **FR**, et celles qui offrent des services uniquement en langue anglaise, par **EN**.
- Le Guide fait souvent référence aux **Pages Jaunes**. Il s'agit de l'annuaire téléphonique des entreprises canadiennes et des résidents, vous permettant de trouver les commerces et services existants dans votre région, classés par catégories. Les annuaires téléphoniques sont imprimés et distribués une fois par an, aux résidents de Terre-Neuve-et-Labrador. Ils sont également disponibles dans divers points de distribution, tels que des épiceries et des pharmacies. Les **Pages Jaunes** sont aussi disponibles sur Internet sur [pj.ca](http://pj.ca) ou par téléphone au **411**. Vous pouvez aussi télécharger l'application **Pages Jaunes** sur votre téléphone intelligent.
- **L'accès à Internet** facilitera grandement vos démarches d'installation et vous permettra de bénéficier de toutes les ressources mentionnées dans ce guide. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur à votre domicile, voici des endroits publics vous y donnant accès : les locaux du Compas, les centres communautaires, les bureaux de services publics comme Service Canada, les centres de recherche d'emploi, les cybercafés et les bibliothèques publiques dans 94 localités à travers la province, voir [nlpl.ca](http://nlpl.ca).



# Terre-Neuve-et-Labrador et ses principales collectivités

Québec

Mer du Labrador



Carte de Terre-Neuve-et-Labrador, l'Europe et l'est de l'Amérique du Nord



Labrador City

Churchill Falls



Happy Valley  
Goose Bay

Cartwright

Labrador



L'Anse-au-Clair  
Blanc Sablon

St. Anthony

Québec

Golfe du  
Saint-Laurent



Parc national  
Gros Morne

Deer Lake

Grand Falls  
Windsor

Corner Brook

Gander

Bonavista

Péninsule de  
Port au Port

Stephenville

Parc national Gros Morne

Clareville

Terre-Neuve



Port aux Basques

Argentia

Saint-Jean  
(St. John's)



Nouveau  
Brunswick

Île du Prince  
Édouard

St. Pierre  
et Miquelon

Océan  
Atlantique

North Sydney

Nouvelle  
Écosse

Halifax

Traversiers vers la Nouvelle-Écosse

Traversiers vers la Nouvelle-Écosse (en saison)

### Terre-Neuve-et-Labrador en bref

#### Survol géographique et historique

Terre-Neuve-et-Labrador (TNL) est la province située le plus à l'est du Canada. Sa capitale est Saint-Jean (« St. John's » en anglais). C'est la dernière province à s'être jointe à la Confédération canadienne en **1949**. La province est composée de l'île de Terre-Neuve et du Labrador, qui est situé sur le continent, à la frontière de la province du Québec. La superficie de la province est de **405 702 km<sup>2</sup>** et sa population est de **504 805 personnes** (en 2021).

La province est majoritairement anglophone ; **95 %** de sa population possède l'anglais comme langue maternelle. Pour profiter pleinement de ce que TNL offre, il est donc préférable de parler anglais. Il est cependant possible d'y vivre pleinement sa francophonie.

La population francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador compte **5 515 personnes** de langue maternelle française, soit **1.1 %** de la population totale. On compte aussi **25 945 personnes**, **5,17%** de la population, qui ont une connaissance de la langue française.

#### ? Saviez-vous que...

On attribue à l'explorateur italien, Giovanni Verrazano, l'origine du toponyme « **Acadie** ».

Lors d'un voyage d'exploration pour le roi de France en 1524, il baptise « Arcadia » une partie de la côte atlantique des États-Unis. Impressionné par la beauté du paysage, ce lieu lui rappelle l'Arcadie de la Grèce antique. Cependant, les cartographes qui le suivent déplacent non seulement le toponyme vers le nord (la Nouvelle-Écosse péninsulaire d'aujourd'hui), mais le modifient également à Larcadia, Cadie, La Cadie et enfin à l'Acadie.

Certains croient aussi à une influence de la langue micmaque dans le toponyme Acadie. En Micmac, l'expression « cadie » signifie lieu d'abondance.

#### ? Saviez-vous que...

Les **provinces de l'Atlantique** est le nom donné aux quatre provinces de la côte est du Canada. Ces provinces sont le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et **Terre-Neuve-et-Labrador**.

## Trois régions francophones

Les francophones de Terre-Neuve-et-Labrador se concentrent principalement dans trois régions : le Labrador au nord, la péninsule de Port-au-Port à l'ouest et la région métropolitaine de Saint-Jean - péninsule d'Avalon à l'est.

### Le Labrador

Longeant la frontière du Québec, le Labrador est séparé de l'île de Terre-Neuve par le détroit de Belle Isle. Cette région regroupe une population totale de **26 385 personnes**, ce qui représente **5,2%** de la population de la province. La région offre des paysages grandioses autant en été qu'en hiver. Au Labrador, l'exploration minière des années 1950 et 1960 amena de nombreuses familles francophones, principalement du Québec, à s'y installer. La francophonie terre-neuvienne-et-labradorienne de cette région est surtout présente dans les villes minières de Labrador City et de Wabush, ainsi qu'à Happy Valley-Goose Bay. On y compte **405** personnes de langue maternelle française dans la région de Labrador Ouest (Labrador City et Wabush), ce qui représente **4,5%** de la population. Quant à la région de Happy Valley-Goose Bay, on compte **135** personnes de langue maternelle française, soit **1,7%** de la population totale.

### La Péninsule de Port-au-Port & Stephenville

La péninsule de Port-au-Port et la ville de Stephenville sont situées sur la côte Ouest de l'île de Terre-Neuve, et constituent le berceau de la francophonie de la province. En effet, c'est à cet endroit que sont venus s'installer les premiers pêcheurs français. Un des principaux attraits de la région est son accès exceptionnel à la nature. La région compte **13,220** habitants (**2,6%** de la population totale de la

province.) La péninsule de Port-au-Port regroupe **310 personnes** de langue française, ce qui représente **9,8%** de sa population totale. On les retrouve principalement à Cap Saint-Georges (*Cape St. George*), à La Grand'Terre (*Mainland*) ainsi qu'à l'Anse-à-Canards (*Black Duck Brook*). Leur vie s'organise largement autour de la pêche commerciale, d'une agriculture d'appoint et du travail en forêt. Quant à la région de Stephenville, on compte **165** personnes de langue française, soit **1,6%** de sa population totale.

## ? Saviez-vous que...

Dans toutes les régions, certains services gouvernementaux et de soins de santé sont disponibles en français. De plus, une vingtaine d'organisations, membres **du réseau associatif francophone**, assurent l'accès à divers services et activités en français, notamment dans les domaines de la santé, de l'économie, de la culture, de l'éducation, de la petite enfance et de la jeunesse. Consultez l'annuaire pour plus d'informations.



## ? Saviez-vous que...

Le macareux moine, le chien de Terre-Neuve, la sarracénie pourpre et l'épinette noire sont autant d'animaux et de plantes officiellement proclamés **emblèmes provinciaux**.

## ? Saviez-vous que...

Le nom Terre-Neuve provient du portugais « Terre de Baccallaos », qui signifie terre de morues. Ce nom apparaît dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle sur les cartes marines. Au début du XVI<sup>e</sup>, on retrouve sur les documents officiels l'expression « newe founde launde » qui signifie Terre Nova en latin. La version française « Terre-Neuve » est apparue dès 1510.

## La région métropolitaine de Saint-Jean - péninsule d'Avalon

Située sur la côte Est de l'île de Terre-Neuve, la région de la péninsule d'Avalon compte **209 890 habitants**, ce qui représente **41,6 %** de la population totale de la province. On y trouve notamment la capitale historique de Saint-Jean (*St-John's*), une des plus vieilles villes d'Amérique du Nord, et Plaisance (*Placentia*), une ville fondée par les Basques, sur la côte Sud-Ouest de la péninsule, et qui fut la capitale de la colonie française de Terre-Neuve jusqu'en 1713. La région a une économie diversifiée notamment dans les secteurs du pétrole, de la pêche, de la culture, du tourisme, des technologies et de la santé. La francophonie d'Avalon est plus récente (1950) ; Acadiens, Québécois, Saint-Pierrais, Francophones du Canada et du monde entier se retrouvent dans la capitale ou villes avoisinantes. On compte près de **2965 habitants** dont la langue maternelle est le français dans la région de Saint-Jean, ce qui représente **1,4%** de la population totale.

## ? Saviez-vous que...

Le drapeau de Terre-Neuve-et-Labrador a officiellement été adopté le 6 juin 1980.

- Le fond blanc représente la neige et la glace.
- le bleu, la mer et le rouge, l'effort humain.
- l'or, la confiance de la province en ses propres moyens.
- La section bleue évoque l'Union Jack et l'héritage du Commonwealth.
- Les deux triangles rouges représentent les deux entités, continentale et insulaire, de la province.



Le drapeau franco-terre-neuvien-et-labradorien a lui été officiellement adopté le 5 octobre 1986. Les couleurs bleu, blanc et rouge rappellent les origines françaises des francophones

de Terre-Neuve-et-Labrador. Les deux voiles gonflées évoquent l'arrivée des pêcheurs français et suggèrent l'action. Le jaune des deux voiles est la couleur de l'Acadie et celle utilisée par leurs ancêtres pour colorer leur fleur de lys. On distingue sur le haut de la voile une branche de mélèze, emblème du Labrador. La voile inférieure porte la fleur emblème de la province, la sarracénie pourpre.

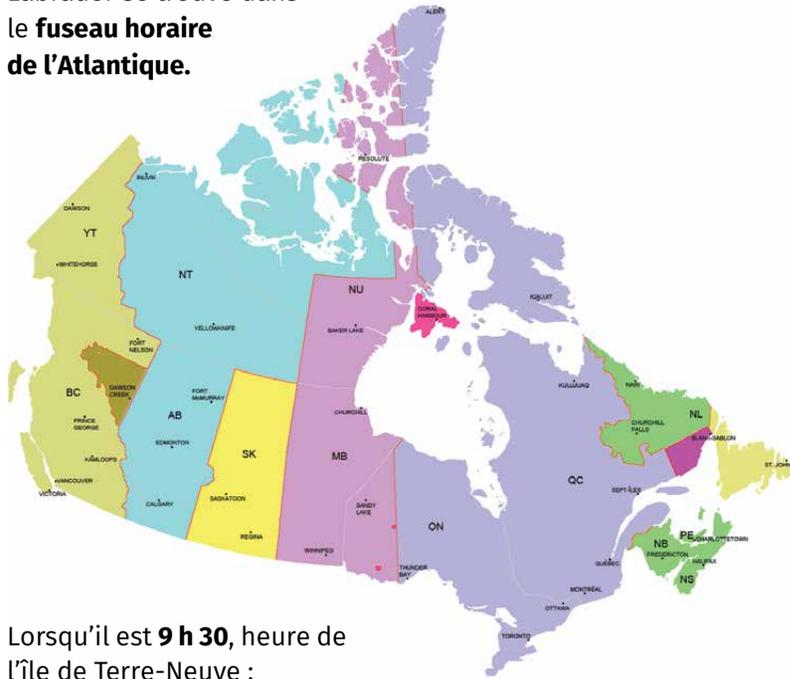
## Systeme de mesure : Systeme métrique

Le Canada s'est converti au système métrique en 1970. Cependant, les Canadiens utilisent autant le système métrique que le système impérial de mesures. Toutes les mesures sur les emballages sont maintenant métriques. La température est donnée en degrés Celsius (°C). De plus, les outils et les distances sont en mesures métriques.



## Fuseaux horaires

Il y a six fuseaux horaires au Canada. L'île de Terre-Neuve et la partie Sud-Est du Labrador se trouvent dans un fuseau horaire différent qui précède d'une demi-heure le reste de l'Amérique du Nord. C'est le **fuseau horaire de Terre-Neuve**. La majorité du Labrador se trouve dans le **fuseau horaire de l'Atlantique**.



Lorsqu'il est **9 h 30**, heure de l'île de Terre-Neuve :

Colombie-Britannique	Alberta	Manitoba	Québec et Ontario	Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et la <b>majorité du Labrador</b>	<b>Terre-Neuve et une partie du Labrador</b>
5 h	6 h	7 h	8 h	9 h	9h30
Heure du Pacifique	Heure des Rocheuses	Heure du Centre	Heure de l'Est	Heure de l'Atlantique	Heure de Terre-Neuve

Vous verrez également les acronymes mentionnés ici-bas, voici leur signification : Am = avant-midi, Pm = après-midi



Puisque Terre-Neuve est une île, son climat est plus tempéré comparativement aux autres parties du Canada. Elle connaît un **climat maritime**. Les températures varient en moyenne entre 15 °C et 20 °C en été, et entre -5 °C et -10 °C en hiver. La neige recouvre toute l'île en hiver. Il y a du brouillard sur les côtes Est et Sud-Est, surtout au printemps et au début de l'été. L'île est très grande, donc il y a de grandes variations de température d'une extrémité à l'autre.

Le Labrador, pour sa part, connaît des températures plus extrêmes en raison de son **climat subarctique**, voire **arctique** au nord. Le climat, en hiver, est généralement plus froid ; entre -15 °C et -20 °C. L'été est habituellement court et frais. Les températures, en juillet, se situent en moyenne entre 10 °C et 15 °C à l'intérieur des terres.



Le gouvernement est lié à presque toutes nos activités quotidiennes : conduire, acheter une maison, faire l'épicerie, regarder la télé ou faire couler l'eau du robinet. Les services gouvernementaux sont organisés sur trois niveaux – fédéral, provincial et municipal.

## Administration fédérale

Au Canada, le gouvernement fédéral - **gouvernement du Canada** - exerce son pouvoir dans les domaines qui concernent généralement l'ensemble du pays ; il est notamment responsable des politiques internationales, de l'immigration, de la défense, du droit criminel, de l'assurance-emploi, du service postal, du recensement, des droits d'auteur, de la monnaie et des banques, de la citoyenneté et des affaires autochtones.



Pour plus d'information sur les services du gouvernement du Canada, consultez [Canada.ca](http://Canada.ca)

**Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)**  (anciennement Citoyenneté et Immigration Canada) est un ministère du gouvernement du Canada qui s'occupe de tout ce qui concerne l'immigration et la citoyenneté au Canada.

Se référer à IRCC pour :

- 1. DEMANDER** : Des informations concernant votre demande d'immigration et les délais de traitement.
- 2. IMMIGRER** : Demandes de travailleurs qualifiés (fédéral), parrainage d'un membre de la famille, visas pour démarrage d'entreprise, conseils sur la fraude et le recours aux services d'un représentant.
- 3. VISITER** : Autorisations de voyages électroniques (AVE), visas de visiteur, prolongations pour visas touristiques, visites des parents et grands-parents, voyageurs d'affaires, visas de transit, titres de voyage et pièces d'identité nécessaires.
- 4. TRAVAILLER** : Demandes de permis de travail et prolongations, demandes au titre du programme Expérience internationale Canada, demandes de permis pour aides familiaux résidents, reconnaissance des titres de compétence et embauche de travailleurs étrangers temporaires.
- 5. ÉTUDIER** : Demandes de permis d'études ou de travail pour étudiant et renouvellement des permis.
- 6. CITOYENNETÉ** : Étapes à suivre pour demander la citoyenneté canadienne, y renoncer ou la reprendre, se préparer à l'examen de citoyenneté et obtenir une preuve de citoyenneté.
- 7. NOUVEAUX IMMIGRANTS** : Cartes de résident permanent, services de proximité aux immigrants, demandes de citoyenneté et première année d'imposition au Canada.
- 8. CANADIENS** : Parrainage familial, preuve de citoyenneté, voyages et travail à l'étranger, passeports, adoption, parrainage de réfugiés et célébrations de la citoyenneté canadienne.
- 9. RÉFUGIÉS et DEMANDE D'ASILE** : Demandes d'asile, parrainage de réfugiés, services offerts aux réfugiés au Canada et appel d'une demande d'asile.
- 10. APPLICATION DE LA LOI ET INFRACTION** : Interdiction de territoire au Canada, infractions en matière d'immigration, processus de contrôle des motifs de détention et enquêtes en matière d'immigration.



Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees and Citizenship Canada

## Administration provinciale

Le Canada se divise en dix provinces et trois territoires, chacun ayant son propre gouvernement. L'administration provinciale – **gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador** – est chargée des secteurs de compétence comme la santé, l'éducation, les routes, le tourisme, l'aide sociale, les services ambulanciers, l'agriculture et l'industrie.

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador s'est doté d'une **Politique sur les services en français** qui a pour objectif l'adoption d'une approche uniforme et coordonnée pour la prestation de services en français dans l'ensemble du gouvernement provincial. C'est le **Bureau des services en français (BSF)**  qui veille à s'assurer de la mise en œuvre de la politique et de son évaluation. Le BSF est le point de contact principal du gouvernement provincial en ce qui a trait aux services en français et aux affaires francophones. Il collabore avec les ministères pour renforcer leur capacité à offrir des services en français et il encourage le dialogue et les partenariats avec la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador.

Pour plus d'information sur les services du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, consultez [www.gov.nl.ca](http://www.gov.nl.ca)

## Administrations municipales

Les administrations municipales ont pour mandat d'administrer une ville, un village, une région métropolitaine ou un district. Leurs pouvoirs leur sont délégués par le gouvernement provincial. Les municipalités sont responsables, entre autres, des bibliothèques, des permis de construction et de zonage,

des services d'égouts, des transports publics, de la collecte des ordures, des parcs municipaux, de la prévention des incendies et de l'éclairage public. La province de TNL compte environ 276 administrations municipales. Il existe des localités qui ne sont pas constituées en municipalité et où la prestation des services est sous la juridiction du gouvernement provincial.

Le **Bureau de l'immigration et du multiculturalisme (BIM)/ Office of Immigration and Multiculturalism (OIM)** du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador  s'occupe de questions liées à l'immigration et au multiculturalisme au niveau provincial, notamment :

- 1. Programme des candidats de la province de Terre-Neuve-et-Labrador (PCPTNL)**, y compris le volet Entrée Express et le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique (PPICA) pour la province de TNL ;
- 2. Sensibilisation aux avantages de l'immigration ;**
- 3. Promotion de Terre-Neuve-et-Labrador** comme destination de choix pour les nouveaux arrivants au Canada ;

- 4. Renforcement des services d'établissement et promotion de communautés accueillantes ;**
- 5. Promotion du multiculturalisme partout dans la province.**

Pour plus de renseignements, y compris le Guide pour immigrer à Terre-Neuve-et-Labrador, visitez [www.nlimmigration.ca](http://www.nlimmigration.ca)

Pour plus d'information sur les coordonnées des services municipaux, consultez [municipalnl.ca](http://municipalnl.ca)

## Bureau des services en français

Besoin de services ou de renseignements  
du gouvernement provincial en français ?

**Communiquez avec nous.**

709.729.0311 | 1.800.775.6175  
servicesenfrancais@gov.nl.ca  
www.gov.nl.ca/servicesenfrancais



Tous les individus au Canada doivent obéir à la loi. Prétendre ne pas connaître la loi n'est pas une excuse pour y contrevenir. Vous trouverez donc quelques informations sur ce sujet dans cette section.

### Droits et libertés et garanties juridiques

Les droits et libertés de la personne sont très importants pour les Canadiens. Ces libertés sont régies par la **Charte canadienne des droits et libertés** (la Charte de 1982). La Charte fait partie de la Constitution canadienne.

Tous les Canadiens ont des libertés fondamentales :

- Parler librement ;
- Pratiquer la religion de son choix ;
- Faire partie d'un groupe, sauf d'une organisation terroriste ;
- Vivre et travailler partout au Canada ;
- Participer à des activités politiques pacifiques.

Tous les Canadiens ont des **garanties juridiques**. Certaines de vos garanties juridiques sont les suivantes :

- Le droit d'être reconnu innocent jusqu' à preuve du contraire ;
- Le droit d'avoir un procès juste ;
- Le droit de ne pas subir de traitement cruel ou inhabituel.

Au Canada, **tous les individus sont égaux**. La discrimination est illégale. Discriminer quelqu'un signifie le traiter différemment des autres d'une manière injuste. La loi prévoit des mesures afin de prévenir la discrimination envers les personnes en raison de :

- Leur sexe ;
- Leur âge ;
- Leur race et leur lieu de naissance ;
- Leur religion ;
- Leur orientation sexuelle ;
- Leur statut conjugal ;
- Un handicap physique ou mental.

## Systeme judiciaire

La **Commission des droits de la personne de Terre-Neuve-et-Labrador** a été créée en 1971 au moment de l'entrée en vigueur du Code des droits de la personne. En 2010, ce code a été remplacé par une nouvelle *Loi sur les droits de la personne*. En province, la Commission a comme mandat de :

- Recevoir, enregistrer et vérifier les plaintes écrites de personnes qui allèguent une infraction à la Loi sur les droits de la personne ;
- Promouvoir la Loi sur les droits de la personne ;
- Sensibiliser et effectuer des recherches visant à éliminer les comportements discriminatoires ;
- Conseiller et aider les personnes, groupes, organismes et gouvernements sur des sujets touchant les droits de la personne.



La **Cour provinciale de Terre-Neuve-et-Labrador** est le tribunal de première instance chargé de statuer sur toutes les infractions criminelles et réglementaires. Pour la grande majorité des personnes inculpées de ces types d'infractions, les procès ont lieu dans ce tribunal. La Cour provinciale tient lieu de tribunal pour adolescents, la plupart des affaires de droits de la famille, de Cour des infractions routières et de Cour des petites créances.

## Services de justice familiale

Les Services de justice familiale (SJF) sont une division du ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Les SJF offrent des services qui aident les familles à régler les questions de garde, de droit de visite et de pension alimentaire pour enfants en dehors du processus judiciaire.

Les SJF mettent l'accent sur les besoins des enfants et favorisent le règlement des différends en dehors du processus judiciaire (dans le cadre du règlement des différends ou de la médiation, les parties parlent à une personne neutre pour trouver des moyens de régler leurs problèmes relatifs au droit de la famille). Les SJF offrent des services gratuits aux résidents de Terre-Neuve-et-Labrador qui doivent régler des questions relevant du droit de la famille. Voici certains des services offerts :

- Séances d'éducation des parents sur le droit de la famille et le rôle parental après la séparation ;

## ? Saviez-vous que...

La **Commission d'aide juridique (Legal Aid Commission)** , assure la représentation juridique de toutes les personnes admissibles en fonction de leurs revenus et de la composition de leur foyer. Elle offre accès à des services tels que :

- L'accès à un avocat de service au tribunal pour toute personne comparissant pour la première fois devant une cour provinciale ou un tribunal de la jeunesse.
- L'accès par téléphone à un avocat, 24 heures par jour, pour toute personne interrogée ou arrêtée par la police.
- L'accès aux services d'un avocat pour les personnes à faible revenu en ce qui concerne notamment les infractions criminelles commises par des adultes ou des jeunes, la plupart des affaires de droit de la famille, l'aide avec les réclamations ou les appels de décisions auprès de Workplace NL, les réclamations ou les appels de décisions auprès du Régime de pensions du Canada, les audiences de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et les appels de décisions du Ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail (EPCT).
- L'aide pour les familles qui doivent répondre à l'intervention d'un travailleur social auprès des enfants et des jeunes.
- L'aide juridique pour les personnes qui ont des problèmes de santé mentale.

- Règlement des différends en matière de garde, de droit de visite et de pension alimentaire pour enfants ;
- Services de counseling aux familles qui doivent régler des questions de garde, de droit de visite et de pension alimentaire pour enfants.

**Remarque : les SJF ne fournissent pas de conseils juridiques.**

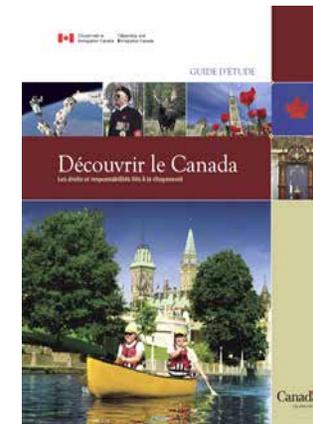
Informations tirées du **Guide des programmes et des services pour les personnes et les familles** –Automne 2018

## La Loi sur la citoyenneté

- La Loi sur la citoyenneté exige qu'une personne ait été effectivement présente au Canada pendant au moins 1095 jours au cours des cinq ans qui ont précédé la date de la demande de citoyenneté.

### Les autres exigences en matière de citoyenneté :

- Avoir le statut de résident permanent (RP) au Canada et remplir **toutes les conditions** liées au statut de résident permanent. De plus, vous **ne devez pas** faire l'objet d'un examen pour des raisons de fraude ou liées à l'immigration ou d'une demande de quitter le Canada (mesure de renvoi);
- Avoir rempli toute exigence applicable prévue par la Loi de l'impôt sur le revenu en matière de production de déclarations de revenus pour trois des années d'imposition complètement ou partiellement comprises dans les cinq ans qui ont précédé la date de votre demande ;



- Avoir une connaissance suffisante de l'une des langues officielles du Canada et soumettre une **preuve linguistique** reconnue par IRCC avec votre demande;
- Démontrer, en français ou en anglais, une connaissance suffisante : de l'histoire du Canada, de sa géographie, du système gouvernemental du Canada et des droits et responsabilités liés à la citoyenneté, en réussissant un **examen de connaissances écrit, ou oral dans certains cas**.

Pour mieux comprendre vos droits, consultez la **Commission des droits de la personne** à [cashra.ca/fr/accueil](https://cashra.ca/fr/accueil)

Pour plus d'information sur le système juridique de TNL

## Le Réseau Justice en Français de Terre-Neuve-et-Labrador

Le **Réseau Justice en français** de la FFTNL , créé en mai 2019, vise à favoriser l'accès à la justice en français à Terre-Neuve-et-Labrador, tant en informant les francophones au sujet de leurs droits qu'en outillant les juristes et l'ensemble des professionnels du droit, pour qu'ils puissent servir le public en français.

Pour plus de détails, consultez [fftnl.ca/justice](https://fftnl.ca/justice)

## Droits linguistiques

Les **droits linguistiques** sont des droits liés au statut égal et prédominant des langues anglaise et française au Canada. Ils visent à assurer le maintien et l'épanouissement des deux communautés linguistiques fondatrices du pays soit la communauté anglophone et la communauté francophone, et ce, dans plusieurs domaines, notamment l'éducation et l'accès à la justice.

Au Canada et à Terre-Neuve-et-Labrador, la *Loi sur les langues officielles* s'applique aux institutions fédérales, notamment le Parlement fédéral, les sociétés d'État (VIA Rail, Poste Canada et Marine Atlantique) et les ministères fédéraux. De plus, certaines organisations comme Air Canada, ont conservé des obligations linguistiques après leur privatisation.



## ? Saviez-vous que...

Le RDÉETNL a changé de nom pour « Horizon TNL »

Consultez le répertoire en ligne à [horizontnl.ca](https://horizontnl.ca)





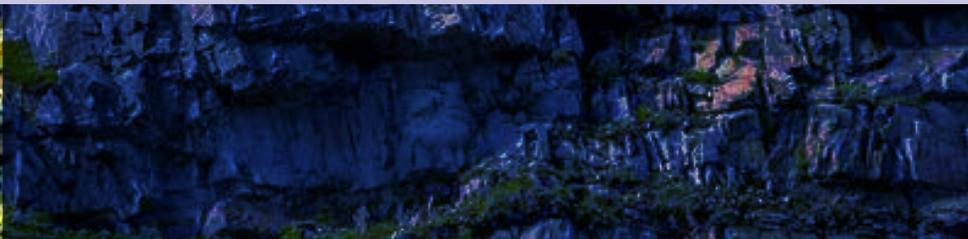
### Pour mieux comprendre vos droits en matière de langues officielles

Pour obtenir la liste complète des Institutions qui offrent des services bilingues dans les régions de la province, consultez BUROLIS, la base de données du gouvernement fédéral

[www.tbs-sct.gc.ca/burolis/search-recherche/search-recherche-fra.aspx](http://www.tbs-sct.gc.ca/burolis/search-recherche/search-recherche-fra.aspx)

Consultez le Commissariat aux langues officielles

[www.languesofficielles.gc.ca](http://www.languesofficielles.gc.ca)



## Forces policières

On trouve à Terre-Neuve-et-Labrador deux principales forces policières. La **Royal Newfoundland Constabulary (RNC)** , force de police provinciale, s'occupe d'assurer les services de maintien de l'ordre dans trois régions de Terre-Neuve-et-Labrador : Saint-Jean, Mount Pearl et les collectivités environnantes qui comprennent le nord-est de la presqu'île Avalon, Corner Brook et l'Ouest du Labrador.

La **Gendarmerie royale du Canada (GRC)**, force de police fédérale, s'ajoute à la RNC pour assurer les services de maintien de l'ordre dans toutes les autres régions de la province.

## Les étapes à suivre en cas d'urgence

- Composez le 911 (en anglais uniquement).
- Lorsqu'un préposé répondra, indiquez immédiatement la nature de l'urgence et l'endroit.
- Le préposé vous demandera ensuite de répondre à quelques questions afin de déterminer l'état de la situation et les intervenants d'urgence nécessaires à envoyer sur place.
- Demeurez en ligne et suivez les directives du préposé jusqu'à l'arrivée des intervenants d'urgence.

**Attention :** Vous avez composé le 911 par erreur ? Demeurez en ligne et informez le préposé qu'il s'agit d'une erreur. Ceci évitera de faire déplacer inutilement des ressources d'urgence pour vérifier si vous avez besoin d'aide.

# PARTIE

# 2

## À VOTRE ARRIVÉE



Recherche d'emploi, recherche de logement, demande de papiers officiels, apprentissage d'une seconde langue, inscription des enfants à la garderie ou à l'école. L'installation dans un nouveau milieu de vie requiert une panoplie de formalités, sans compter les démarches plus personnelles comme l'intégration à de nouveaux cercles d'amis. Pour une meilleure intégration, il sera important d'effectuer les démarches mentionnées ci-dessous :

- Numéro d'assurance sociale ;
- Carte d'assurance médicale (*Medical Care Plan* ou communément appelé carte MCP) ;
- Compte bancaire ;
- Permis de conduire ;
- Carte d'identité avec photo ;
- Reconnaissance des compétences linguistiques ;
- Reconnaissance des acquis.

## Obtenir de l'aide : organisations provinciales et locales

Vous pouvez compter sur la compétence et le professionnalisme d'organisations qui ont le mandat d'appuyer les nouveaux arrivants dans leur installation et leur intégration. Voici un résumé des services offerts et des organisations qui en sont responsables.

**Services directs** = L'organisation offre aux nouveaux arrivants des services personnalisés, soit en personne, par téléphone ou par courriel.

**Services indirects** = L'organisation appuie les nouveaux arrivants en fournissant l'information nécessaire qui vous orientera vers les ressources adéquates.

## Organisations francophones provinciales qui offrent des services aux nouveaux arrivants :

### ❖ Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador 🇫🇷

La **FFTNL** est un organisme sans but lucratif qui travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle intervient pour revendiquer les



droits des francophones en situation minoritaire. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement. La FFTNL promeut et coordonne les activités d'envergure provinciale.

Elle a également une antenne d'animation communautaire à Corner Brook-Humber Valley et une autre à Happy Valley-Goose Bay.

**La FFTNL possède cinq réseaux : réseau des aînés, Réseau de santé en français, Réseau culturel francophone, Réseau immigration francophone et Réseau Justice en français, ainsi que le service Compas.** De plus, elle œuvre dans la promotion de l'identité culturelle, des services aux aînés, etc...

# Organisations francophones provinciales qui offrent des services aux nouveaux arrivants :

## ❖ **Compas, Service provincial d'accueil et de soutien en immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador** **FR**

**Le Compas est le service de proximité axé sur l'accompagnement des nouveaux arrivants** francophones dans leurs démarches d'établissement dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Il mise sur le développement de relations durables et l'inclusion sociale en français. Les activités organisées par le Compas encouragent les échanges interculturels et la création de liens étroits entre les nouveaux arrivants francophones et la société dans son ensemble.



### Services d'établissement offerts par COMPAS :

#### Évaluation des besoins et aiguillage - Face-à-face (sur rendez-vous)

- Évaluation des besoins particuliers des nouveaux arrivants francophones en milieu minoritaire ;
- Rencontres individuelles avec les nouveaux arrivants francophones ;
- Aiguillage vers les services publics et communautaires (éducation, santé, loisirs, emploi, etc.) ;
- Services de soutien : interprétation et traduction dans une langue officielle (français ou anglais) associée avec les besoins immédiats du nouvel arrivant.

#### Information et orientation

- Promotion et sensibilisation à travers la province de Terre-Neuve-et-Labrador ;

- Orientation vers les services appropriés et soutien continu ;
- Séances de présentation du Canada et de la Francophonie ;
- Séances de préparation au test de citoyenneté canadienne.

#### Connexions communautaires

- Soutien à l'établissement dans les écoles, les bibliothèques, les associations communautaires francophones provinciales et autres lieux communautaires ;
- Excursion visant à connecter les nouveaux arrivants aux ressources communautaires et aux services locaux (tournée des lieux de cultes, tournée des centres de santé, etc.) ;
- Cafés-rencontres pour francophones et francophiles.



# Organisations francophones provinciales qui offrent des services aux nouveaux arrivants :

## ❖ Réseau immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (RIF-TNL) [FR](#)

Le RIF-TNL regroupe des intervenants représentant divers secteurs d'activités et organismes, à travers la province, qui ont un rôle à jouer dans le recrutement, l'accueil, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants francophones.

Les RIFs sont reconnus par le ministère d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada comme des partenaires incontournables en appui aux efforts du gouvernement du Canada pour atteindre les objectifs en immigration francophone.



- Concertation et promotion des partenariats avec des intervenants de différents secteurs (communautaire, privé, parapublic, gouvernements et municipalités) ;
- Appui à la mise en place de services s'adressant directement aux besoins des immigrants francophones et de leurs familles ;
- Identification des besoins, des lacunes et des atouts de la communauté et, mise en valeur de la contribution des nouveaux arrivants à la communauté, pour l'élaboration du Plan d'action en immigration francophone ;
- Guide la province dans le choix de ses priorités en matière d'immigration francophone ;
- Sensibilisation, appui et mobilisation des communautés, des partenaires et des employeurs à travers divers événements tels que la *Semaine nationale de l'immigration francophone* ;
- Promotion de la province dans la stratégie de recrutement international de candidats francophones.

## ❖ HORIZON TNL (anciennement RDÉE TNL) [FR](#)

Depuis plus de 20 ans, **HORIZON TNL** (anciennement RDÉE TNL) a pour mandat la progression économique des francophones de la province en utilisant le français comme levier pour le développement économique.



L'employabilité, l'immigration, l'entrepreneuriat et le tourisme sont nos priorités.

### **Aide à la recherche d'emploi :**

- Informations sur le marché du travail ;
- Aide à la rédaction de curriculum vitae (CV) et lettre de motivation ;
- Compilation d'offres d'emplois pour candidats bilingues dans la province.

### **Aide à la création et au développement d'entreprises :**

- Guide vers les ressources en création d'entreprise ;
- Aide à la rédaction de plans d'affaires ;
- Aide à la recherche de financements ;
- Aide au développement de coopératives.

### **Services indirects d'engagement des employeurs :**

- Conseil et appui aux employeurs souhaitant engager des travailleurs immigrants ;
- Formation sur la gestion de la diversité et des échanges interculturels.

# Organisations francophones provinciales qui offrent des services aux nouveaux arrivants :

## ❖ Associations francophones locales qui offrent des services aux nouveaux arrivants :

➤ Association communautaire francophone de Saint-Jean (ACFSJ)

➤ Association régionale de la côte Ouest (ARCO)

➤ Association francophone du Labrador (AFL)

**Chaque région possède sa propre association francophone qui joue un grand rôle pour la communauté.** Celles-ci proposent diverses activités et peuvent vous orienter vers des services utiles à votre intégration. Ce sont les associations locales et régionales qui sont responsables du développement communautaire par le biais d'activités telles que :

- Services et activités en langue française : activités culturelles, économiques, sportives et sociales ;
- Cinéma, sports, chorale, rencontres littéraires, bibliothèque, accès Internet et spectacles ;
- Festivals folkloriques et jeux annuels ;
- Francisation familiale ;
- Alphabétisation en français pour adultes ;
- Diffusion des produits culturels en langue française.



## ❖ Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador Inc. (FJTNL) ➤ FR

**FJTNL a pour mission d'offrir des expériences stimulantes et enrichissantes à la jeunesse d'expression française de la province.** FJTNL

a été fondé en 1988 lors d'une rencontre provinciale de jeunes à Cap Saint-Georges, et a été incorporé le 6 février 1990. Le besoin d'échanger et de créer des liens entre les jeunes francophones et acadiens était très évident. Des activités de rassemblement et de bouillonnement d'idées étaient organisées afin de répondre à ce besoin tout en donnant l'occasion aux jeunes âgés de 12 à 25 ans de vivre et de se divertir en français.



## ❖ Le Coin Franco ➤ FR

**Le Coin Franco**, à Corner Brook, point de rencontre de la communauté Francophone et Francophile de

la vallée de l'Humber, de la Baie des Îles et de Gros Morne, vous propose des activités culturelles, sportives, ludiques en français. Vous y trouverez toutes les informations sur les différents services de la FJTNL.



## ❖ Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP) [FR](#)

Le **CSFP est responsable de la prestation des services éducatifs et des programmes de français langue première** du ministère de l'Éducation de la province, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

Six écoles publiques sont sous sa gouverne :

École des Grands-Vents (Saint-Jean), École Rocher-du-Nord (Saint-Jean), École Sainte-Anne (La Grand'Terre), École Notre-Dame-du-Cap (Cap Saint-Georges), Centre éducatif l'ENVOL (Labrador City), École Boréale (Happy Valley-Goose Bay).

### **Programmes scolaires :**

- Programme de français langue première du ministère (maternelle à la 12<sup>e</sup> année) ;
- Programme « Bon départ » pour l'intégration des enfants à la maternelle ;
- Classes multi-âges.

### **Services aux élèves :**

- Orthopédagogues pour les élèves ayant des besoins particuliers ;
- Service d'orthophonie indirect et direct dans les écoles et en ligne pour tous les élèves présentant un trouble du langage expressif et réceptif ;
- Programme « Écoles accueillantes et sécuritaires » ;
- Conseiller en orientation scolaire et counseling.

### **Bourses d'étude :**

- Formation culturelle et sportive en classe et activités parascolaires qui mettent les élèves en contact avec d'autres francophones de la province et d'ailleurs ;
- Transport scolaire gratuit pour tous les élèves (au Labrador) et ceux qui habitent à plus de 1,6 kilomètre de leur école (sur l'île de Terre-Neuve).



# Organisations francophones provinciales qui offrent des services aux nouveaux arrivants :

## ❖ Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL) FR

### La Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL)

offre quotidiennement, en partenariat avec ses membres les comités de parents, des services directs à la petite enfance à plus de 310 familles et compte une équipe de près de 25 employés.

**La FPFTNL est présente aux quatre coins de la province :** Cap-Saint-Georges, la Grand-Terre, l'Anse-au-Clair, Labrador City, Happy Valley-Goose Bay, Stephenville et Saint-Jean.

Elle accompagne les comités de parents dans la mise en place de projets complexes dont notamment des centres de ressources aux familles et des garderies francophones. L'organisme représente les parents dans leurs revendications et protège leurs droits en matière d'accès à l'éducation en français dans la province.

**La FPFTNL embauche une main d'œuvre qualifiée et francophone** et valorise la profession d'éducatrice en petite enfance via des formations de pointe. Si vous avez



les qualifications nécessaires, n'hésitez pas à les contacter!

### Les services directs offerts aux familles

- Prématernelle, pour les enfants ayants 4 ans au 31 décembre ;
- Après-école, pour les élèves qui fréquentent les écoles de langue française ;
- Francisation familiale sur la côte ouest de Terre-Neuve ;
- Groupe de jeux ;
- Atelier de francisation ;
- Garderie francophone.

### La clientèle

- Les enfants de la naissance à 5 ans ;
- Les parents.

### Bénévolat

N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez vous impliquer dans l'éducation de votre enfant... en français!



## ❖ **Canadian Parents for French Newfoundland & Labrador** [EN FR](#)

**Canadian Parents for French – Newfoundland & Labrador** fait partie d'un réseau national de bénévoles qui estime que la langue française est intégrale au Canada. Cet organisme travaille à la promotion et à la création d'opportunités pour les jeunes canadiens et canadiennes à apprendre le français comme langue seconde. Il est le seul organisme national voué à la promotion et à la création de possibilités d'apprentissage du français langue seconde pour les jeunes canadiens. Il compte 25 000 membres, principalement des parents anglophones de partout au Canada. Ses principales activités sont :



- Sensibiliser le public à la valeur de l'apprentissage du français langue seconde ;
- Promouvoir la disponibilité et la qualité des programmes de français langue seconde (français de base et immersion française) dans les écoles du Canada ;
- Fournir des informations et un soutien aux parents ;
- Offrir des activités parascolaires en français pour améliorer l'apprentissage en classe ;
- Surveiller et réagir aux problèmes et aux actions qui ont une incidence sur les possibilités d'apprentissage d'une langue seconde.

## ❖ **French For Life** [EN FR](#)

**French For Life** est un système de soutien pour le programme d'immersion française de Terre-Neuve-et-Labrador. Cet organisme offre une variété de services, notamment des programmes éducatifs après l'école, des cours particuliers, des groupes de soutien à la lecture et d'autres cours en groupe spécialisés, tous conçus pour favoriser l'amour du français. Leur programme après l'école offre un transport depuis les écoles locales ainsi qu'un soutien quotidien pour les devoirs. De plus, il propose également des activités éducatives pour aider les étudiants à acquérir une confiance en lecture, écriture et communication en français.



## ❖ **Association for New Canadians (ANC)** [EN](#)

**L'ANC est un organisme communautaire** à but non lucratif qui offre des services d'établissement et d'intégration aux immigrants et aux réfugiés. L'ANC fournit des programmes et des services en vue d'aider les immigrants et les réfugiés à s'adapter, à s'établir et à s'intégrer à la société canadienne.



- Aide à l'établissement, intégration et orientation sociale ;
- Programmes d'accueil et de bénévolat ;
- Cours d'anglais langue seconde (LINC) en personne et à distance pour les réfugiés et résidents permanents, y compris une évaluation du niveau de langue ;
- Aide à la recherche d'emploi, développement des compétences au centre AXIS ;
- Programmes spéciaux pour les familles, la jeunesse, les hommes et les femmes ;
- Programmes d'agent d'établissement dans les écoles ;
- Formation de sensibilisation à la diversité ;
- Services de soutien (garde d'enfant, transport, interprétation) ;
- Projet de renforcement des capacités.

# Organisations bilingues et anglophones :

## ❖ **Sharing Our Cultures (À la découverte de nos cultures)** **EN FR**

À la découverte de nos cultures a été fondé en 1999 par la Dre Lloydetta Quaicoe, suite à la préparation d'une étude sur les besoins psychologiques des élèves immigrants et réfugiés. Durant un atelier tenu lors de la publication des résultats, les participants ont réclamé des occasions d'apprendre sur les cultures différentes et de partager leurs cultures. Depuis, les activités de l'organisme se sont diversifiées afin de rejoindre les écoles en milieu rural, ainsi que les communautés francophones et autochtones.



### Événement « À la découverte de nos cultures » :

- Mise en valeur de cultures diverses par des élèves des écoles secondaires de Terre-Neuve-et-Labrador ;
- Participation à la vitrine culturelle par les élèves de la 6<sup>e</sup> année.

### Publication « Cultural Con'txt' » par les élèves de la province

**Activités spéciales**, telles qu'un projet d'échange national pour les jeunes, une activité de photoreportage.

## ❖ **Tombolo Multicultural Festival Newfoundland and Labrador Inc. (TMFNL)** **EN**

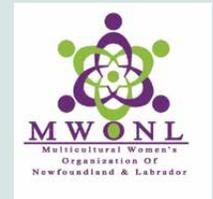
Le festival multiculturel Tombolo est un organisme à but non lucratif dédié à la promotion de la diversité culturelle, à la compréhension interculturelle, à la musique, aux arts et à la culture, à l'intégration des immigrants, à l'entrepreneuriat et au tourisme à Terre-Neuve-et-Labrador.



## ❖ **Multicultural Women's Organization of Newfoundland and Labrador (MWONL)**



MWONL est un organisme provincial à but non lucratif au service des femmes, issues de diverses cultures, et leurs familles. L'organisme vise à soutenir les femmes dans l'atteinte de leurs objectifs, vers l'égalité des sexes et la contribution active des femmes dans la société canadienne. MWONL livre des services spécialisés qui facilitent l'intégration et la pleine participation des femmes et de leurs familles dans la communauté.



- Développement de carrière et soutien à l'emploi ;
- Programmes de santé et de bien-être ;
- Formation sur les compétences transculturelles et la prise de conscience (*Trans-cultural Competency & Awareness Training*) ;
- Perfectionnement des compétences et développement de leadership ;
- Conseil et soutien par des travailleurs sociaux ;
- Programmes pour les aînés et les jeunes ;
- Opportunités de volontariat ;
- Partenariat communautaire ;
- Formation informatique de base ;
- Annuaire de ressources (interprètes) ;
- Infolettre.

## Services pour les étudiants internationaux

### ❖ Université Memorial (MUN) (Bureau de l'internationalisation)



**L'Université Memorial est l'institution d'enseignements supérieurs, d'études et de recherches** de la province qui propose une vaste gamme de programmes menant à un diplôme de cycle supérieur. MUN est constituée de plusieurs campus voués à la créativité, l'innovation, l'apprentissage, la recherche, l'érudition et l'engagement public.

- Assistance et orientation des étudiants internationaux dans leur transition et leur processus d'intégration ;
- Conseil et soutien (scolaire, émotionnel, financier, installation, formalités administratives, hébergement, réseautage, etc.).

### ❖ College of North Atlantic (Student Services Division)



**Le Collège of North Atlantic**, collège public de Terre-Neuve-et-Labrador, est l'un des plus grands centres d'enseignement postsecondaire et de formation professionnelle du Canada atlantique. Il offre plus d'une centaine de programmes répartis sur 17 campus à travers la province.

- Assistance et orientation des étudiants internationaux dans leur transition et leur processus d'intégration.
- Conseil et soutien (scolaire, émotionnel, financier, installation, formalités administratives, hébergement, réseautage, etc.)



# Liste des organismes ethnoculturels et de corps représentatifs :

**Atlantic Region Association of Immigration Serving Agencies**



**Anglican Church of Canada**



**Chinese Association of Newfoundland and Labrador**



**Coalition on Richer Diversity**



**Comité Atlantique sur l'immigration francophone**



**Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada**



**Fondation Canadienne des relations raciales**



**Friends of India Association**



**Hindu Temple (St. John's) Association**



**Internationalization Office of Memorial University et les associations étudiantes ethnoculturelles**



**International Women of Hope**



**Irish Newfoundland Association**



**Labrador Friendship Centre**



**Marine Institute International**



**Muslim Association of Newfoundland and Labrador**



**Newfoundland Sikh Society**



**Philippine (Newfoundland and Labrador Filipino-Canadian Organization inc.)**



**Roman Catholic Episcopal Corporation**



**Salvation Army**



**St. John's Native Friendship Centre**



**The Jewish Community Havura**



**The Spiritual Assembly of the Baha'is of St. John's**



**United Church of Canada**



Le numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro à neuf chiffres dont vous avez besoin pour travailler au Canada ou pour recevoir des prestations et des services liés aux programmes gouvernementaux. Tous les membres de votre famille (incluant les enfants qui tirent un revenu d'un emploi ou d'un placement fait en leurs noms) doivent obtenir leur NAS.

Pour présenter une demande de numéro d'assurance sociale, il suffit de vous présenter avec vos **documents d'identité originaux** à l'un des bureaux de **Service Canada**  (les photocopies ne sont pas acceptées). Si tout est en règle, vous obtiendrez votre NAS lors de votre visite. Il existe 30 bureaux de Service Canada en province, dont trois offrant des services en français.

**Indépendamment de votre statut** (citoyen canadien, résident permanent ou résident temporaire) **vous devez fournir un document principal** pour présenter une demande de NAS, obtenir une confirmation de votre NAS, ou modifier votre dossier de NAS (p. ex., un changement de nom).

**Un document principal est un document officiel** qui confirme votre identité et votre statut légal au Canada. Vous devez présenter le document original. Si le nom inscrit sur votre document principal est différent de votre nom usuel, vous devez également fournir une pièce justificative.

## **Votre numéro d'assurance sociale est un document important !**

Conservez-le en lieu sûr et ne le divulguez que pour des raisons professionnelles.

**Tous les documents doivent être rédigés dans l'une des deux langues officielles, soit en français ou en anglais.** Tout document rédigé dans une langue autre que les langues officielles, doit être accompagné d'une traduction. Si le document a été traduit par un traducteur qui n'est pas agréé, il doit être accompagné d'un affidavit. Un affidavit est un document attestant que la traduction est une version exacte du texte original. Le traducteur doit signer l'affidavit en présence d'un commissaire autorisé à faire prêter serment.

## **Saviez-vous que...**

- Il n'y a pas de frais pour présenter une demande de NAS.
- Votre NAS est définitif si vous êtes résident permanent.
- Votre NAS est temporaire si vous êtes résident temporaire. Vous recevrez une lettre de confirmation de NAS temporaire dont le numéro commencera par « 9 ».
- Votre NAS expire à la date indiquée dans le champ « expire le ». La date d'expiration est établie en fonction du document d'IRCC vous autorisant à travailler au Canada.

**Pour plus d'information sur le numéro d'assurance social**, consultez la section *Quels sont les renseignements/documents nécessaires pour présenter une demande?* à [servicecanada.gc.ca/fra/nas/demande/preuve.shtml](https://servicecanada.gc.ca/fra/nas/demande/preuve.shtml)

### Carte d'assurance-maladie et Régime d'assurance-soins médicaux de Terre-Neuve-et-Labrador (Medical Care Plan)

La majorité des résidents de la province sont admissibles au Régime d'assurance-soins médicaux de Terre-Neuve-et-Labrador (MCP) qui assure gratuitement les soins de santé de base. Pour cela, il faut se procurer la carte d'assurance médicale ou carte MCP. Cette carte peut également vous être utile pour obtenir un permis de conduire et d'autres services.

Les personnes admissibles à l'assurance médicale provinciale sont les suivantes :

- 1) Les citoyens canadiens ;
- 2) Les immigrants reçus/résidents permanents ;
- 3) Les travailleurs étrangers (ayant un contrat ou permis de travail de plus de 12 mois) ;
- 4) Les étudiants étrangers à temps plein dans un établissement postsecondaire de Terre-Neuve-et-Labrador.

**Pour obtenir votre carte MCP**, vous devez remplir le formulaire et l'acheminer avec les documents requis, par la poste, par télécopieur ou en personne dans un bureau du **Medical Care Plan** .

Les non-Canadiens qui s'installent à Terre-Neuve-et-Labrador doivent fournir les documents suivants pour obtenir leur carte MCP :

- Documents d'immigration valides pour au moins un an (permis de travail ou permis d'études) ;
- Passeport valide ;
- Lettre de l'université ou de l'employeur (délivrée depuis votre arrivée à Terre-Neuve-et-Labrador) confirmant votre inscription à temps plein ou votre emploi pendant au moins un an) ;

OU

- Carte de résident permanent (une copie du recto et du verso de la carte est requise).

D'autres documents pourraient être exigés par le MCP au moment de l'inscription afin de confirmer l'identité ou l'admissibilité au régime. Les originaux ou des copies de bonne qualité des documents sont acceptés. Les documents originaux vous seront retournés après le traitement de votre demande.

### La carte d'assurance médicale est utilisée pour obtenir des soins médicaux.

### De façon générale, le MCP couvre gratuitement les services suivants :

- Visites au cabinet du médecin ou à l'hôpital (dans certains cas cela peut inclure les visites à domicile) ;
- Opérations et traitements connexes, y compris l'anesthésie ;
- Traitements avant et après une opération ;
- Soins de maternité ;
- Services de radiographie ;
- Certaines opérations dentaires devant être effectuées dans un hôpital par un dentiste ou un chirurgien dentaire.



Exemple d'une carte MCP  
[gov.nl.ca/mcp](http://gov.nl.ca/mcp)

## Informations sur le système de santé

Si vous avez besoin de conseils au sujet d'un problème médical ou d'une situation qui vous inquiète, composez le **811** qui donne accès au service **Info-santé de Terre-Neuve-et-Labrador FR EN**. Une infirmière ou infirmier autorisé vous aidera à évaluer la situation et à prendre une décision éclairée.

Lorsqu'une personne n'a pas de médecin de famille ou si un problème médical survient, il est préférable de se rendre à une **clinique sans rendez-vous** (*Walk-in clinic*).

Pour une **urgence médicale**, vous devez vous rendre au service d'urgence d'un hôpital ou appelez le **911** pour un transport en **ambulance**. Attention : le régime MCP n'inclut pas le coût du service d'ambulance. Si vous allez à l'hôpital en ambulance, vous devrez payer le service, mais le paiement ne sera pas exigé immédiatement.



Le programme **Hello! / Bonjour!** consiste en une série d'outils permettant aux professionnels de la santé d'informer leurs patients/clients qu'ils peuvent aussi les servir en français, notamment en portant une épinglette ou en affichant le logo **Hello! / Bonjour!** dans leur milieu de travail. Ceux-ci démontrent leur engagement pour garantir des services en français, centrés sur la personne, de qualité et sécuritaires.

Pour obtenir de l'information, de l'aide concernant le système de santé ou être dirigé vers un service spécifique, n'hésitez pas à contacter le **Réseau santé en français de TNL**.



**Le Passeport Santé**, un outil qui regroupe un ensemble de termes médicaux bilingues. Il vise à faciliter la communication entre le patient francophone et le professionnel de la santé anglophone. Il est disponible dans les associations francophones locales de la province et à l'adresse suivante : [fftnl.ca/passeportsante](http://fftnl.ca/passeportsante)

**Le Répertoire des professionnels** de santé d'expression française permet aux membres de la communauté de rechercher les professionnels pouvant offrir des services en français.



Il est important de se trouver un médecin de famille. Celui-ci pourra faire un suivi annuel de votre santé et vous référer, le cas échéant, à un médecin spécialiste. Vous devez entrer en contact avec le médecin ou son personnel administratif pour être accepté comme nouveau patient.

Voici comment :

- Consultez les **Pages Jaunes** de l'annuaire téléphonique sous la rubrique des médecins et des chirurgiens (*Physicians and Surgeons*) ;
- Consultez le **Répertoire des professionnels de santé d'expression française** pour trouver ceux offrant des services en français à [fftnl.ca/repertoiresante](http://fftnl.ca/repertoiresante) ;
- Demandez à des amis, des voisins ou d'autres personnes dans votre quartier.

**Le Guide de santé mentale et dépendances** vise à mieux faire comprendre la santé mentale et les dépendances, à donner des ressources et à proposer des démarches répondant aux besoins des personnes en prise avec un trouble mental. Il est aussi disponible dans les associations locales et en ligne sur le portail : [fftnl.ca/guidesantementale](http://fftnl.ca/guidesantementale)



**Portez attention à ce symbole, il signifie que des services de santé sont disponibles en français.**

**Votre santé avant tout**  
Services en français

## Compte bancaire et modes de paiement

Il est nécessaire d'ouvrir un compte bancaire dès votre arrivée, le compte-chèques étant le plus courant. En effet, les employeurs exigeront que vous en ayez un afin d'y déposer votre paie. Informez-vous sur les services des banques et des fiduciaires avant de décider quelle institution vous offre le compte qui correspond le plus à vos besoins. Il existe une panoplie de produits financiers et certaines banques ont des programmes destinés aux nouveaux arrivants. Consultez les **Pages Jaunes** pour connaître les institutions financières de votre région (sous les rubriques *Banks, Trust Companies & Credit Unions*). Assurez-vous d'avoir sur vous des pièces d'identité lorsque vous vous présenterez à la banque.

L'ouverture d'un compte bancaire vous donnera accès à une carte de débit simple. Celle-ci permet les règlements chez les commerçants, cependant elle ne permet pas les achats en ligne. Pour ce type d'achats, vous devez disposer d'un autre type de carte. Voici les

principaux moyens de paiement disponibles :

- **Paiement comptant** - Payer en espèces, monnaies et billets.
- **Paiement par carte de débit (Interac)** – À l'ouverture de votre compte, l'institution financière vous fournira une carte Interac. Vous devrez choisir un numéro d'identification personnel (NIP) de façon à ce que vous soyez la seule personne à pouvoir l'utiliser. Lorsque vous faites un achat avec la carte de débit, l'argent est retiré directement de votre compte, c'est comme si vous payiez comptant. Il se peut que vous ayez des frais par transactions sur votre compte.
- **Paiement par carte de crédit** - Une carte de crédit - Visa, MasterCard ou autres - émise par une institution financière ou des entreprises vous permet notamment d'acheter un article et de le payer plus tard, de réserver des produits et des services comme une chambre d'hôtel ou de faire des **achats en ligne**.

### À retenir...

Une des plus grandes utilités d'une carte de crédit demeure **la constitution d'un historique de crédit**, qui est indispensable à l'obtention d'un prêt ou d'une hypothèque au Canada. La meilleure façon de bâtir un historique de crédit est d'utiliser une carte de crédit canadienne de manière responsable. **Consultez votre conseiller financier pour plus de détails car les taux d'intérêt associés à ces cartes peuvent être élevés.**

- **Paiement par chèque** - Les chèques sont souvent utilisés pour remplacer l'argent comptant. Ils sont utiles pour le paiement de sommes telles que le loyer ou des abonnements. Ce mode de paiement est peu utilisé dans les commerces.
- **Paiement des comptes par Internet** – La majorité des institutions financières vous donnent accès à des services numériques sécurisés vous permettant de consulter vos avoirs et vos dettes. Ils permettent également d'effectuer des paiements et des virements en ligne. L'institution bancaire peut vous aider à établir ces paiements/virement électroniques.
- **Paiement par mandat-poste** - Le mandat-poste est un document sécurisé, encaissable et garanti par Postes Canada. C'est un moyen sûr d'envoyer de l'argent par la poste pour transférer des fonds. Pour plus d'information, consultez [postescanada.ca](http://postescanada.ca).

### À retenir...

La plupart des institutions financières sont munies de **guichets automatiques (ATM)**. Lorsque votre institution financière vous donne un accès à votre compte par ATM, vous pouvez déposer ou retirer de l'argent et payer des comptes à l'aide de ces guichets. Les guichets sont accessibles 24 heures sur 24. Assurez-vous de bien comprendre les frais de service qui se rattachent à ces transactions.

## Permis de conduire et carte d'identité avec photo

Les démarches à suivre pour obtenir votre permis de conduire provincial dépendent de votre pays d'origine :

Pays d'origine	Quoi faire pour obtenir son permis de conduire?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Canada</li> <li>• États-Unis</li> <li>• France</li> <li>• Allemagne</li> <li>• Autriche</li> <li>• Suisse</li> <li>• Royaume-Uni</li> <li>• Corée du Sud</li> <li>• Japon</li> <li>• Ile de Man</li> <li>• Irlande</li> <li>• Irlande du Nord</li> </ul>	<p><b>Vous pouvez échanger votre permis</b> contre celui de Terre-Neuve-et-Labrador, <b>dans les trois mois suivant votre arrivée</b> dans la province, sans avoir à subir d'examen écrit, d'examen de la vue ou d'examen de conduite si :</p> <p><b>Votre permis actuel est valide (il n'a pas été suspendu, annulé ou révoqué).</b></p> <p>Prévoyez une centaine de dollars pour l'échange de votre permis.</p> <p><b>Rendez-vous à la Division de l'immatriculation des véhicules automobiles (Motor Vehicle Registration Division)</b>  <b>la plus proche.</b></p>
Vous venez d'un autre pays que ceux mentionnés ci-dessus	<p>Contactez un bureau de la <b>Division de l'immatriculation des véhicules automobiles (Motor Vehicle Registration Division)</b> afin de faire évaluer votre expérience de conduite par rapport au système de Terre-Neuve-et-Labrador.</p> <p>L'âge, l'expérience de conduite et le permis détenu détermineront le classement.</p>

Un propriétaire de véhicule doit disposer d'un certificat d'immatriculation de véhicule en plus de son permis de conduire. Vous devez avoir ces documents en votre possession chaque fois que vous conduisez votre véhicule, car ils pourraient vous être demandés par la police lors d'un contrôle routier. Pour vous procurer une immatriculation, il faut enregistrer le véhicule (peu importe l'état et la provenance de celui-ci) auprès de la Division de l'immatriculation des véhicules automobiles (Motor Registration Division).

Vous devez obligatoirement contacter une compagnie d'assurance afin d'assurer votre véhicule. Il est fortement recommandé de vous renseigner, au préalable, sur le montant des primes d'assurance s'appliquant à votre situation avant d'acquérir votre véhicule. En effet, en tant que nouvel arrivant, le montant mensuel pourrait s'avérer élevé. Les assurances sont privées et obligatoires. Vous pouvez consulter les Pages Jaunes sous la rubrique *Insurances* pour parler avec un agent d'assurances.

**À noter que le permis de conduire constitue également une pièce d'identification dans le cadre de démarches administratives.** Si vous n'avez pas de permis de conduire, vous devez vous procurer une carte d'identité avec photo. La **Division de l'immatriculation des véhicules automobiles (Motor Registration Division)**, est l'organisme gouvernemental qui délivre cette carte servant à vous identifier, acheter des produits réglementés ou voter. Vous devez être résident de la province pour obtenir une carte d'identité avec photo qui est valide pendant cinq ans.

**Pour plus d'information en français sur le permis de conduire** consultez [www.servicentl.gov.nl.ca/drivers/DriversandVehicles/driverlicensing/index\\_fr.html](http://www.servicentl.gov.nl.ca/drivers/DriversandVehicles/driverlicensing/index_fr.html)

**Pour plus d'information en français sur la carte d'identité avec photo** consultez [www.servicentl.gov.nl.ca/drivers/photoid/photoid\\_fr.html](http://www.servicentl.gov.nl.ca/drivers/photoid/photoid_fr.html)

## Compétences linguistiques

L'immigration au Canada requiert un certain niveau linguistique, aussi est-il important d'avoir les compétences nécessaires pour faciliter l'intégration dans votre nouveau milieu socio-professionnel et communautaire.

**Des cours de langues françaises et anglaises sont offerts aux nouveaux arrivants :**

Cours	Langue	Organisme	Prix
<b>CLIC en ligne –</b> Public : <b>résidents permanents éligibles</b>	Français	-La <b>Cité Collège d'arts appliqués et de technologie</b>  -Le <b>Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)</b>  *Contactez le <b>Compas</b>  pour plus d'informations à ce sujet	Gratuit
Public : <b>Pour tous</b>	Français	Associations francophones locales de la province 	Payant et/ou gratuit
<b>LINC en personne et en ligne –</b> Public : résidents permanents éligibles	Anglais	Association for New Canadians  ( <b>ANC</b> )	Gratuit

Il existe également deux centres d'évaluations des compétences linguistiques en anglais, **l'Association for New Canadians**  et **l'Université Memorial** . Pour faire évaluer vos compétences linguistiques en français, contactez le **Compas**. 

## Reconnaissance des acquis

Il pourrait être nécessaire de faire évaluer vos diplômes d'études, votre expérience de travail et vos titres de compétences professionnels acquis à l'étranger si vous avez l'intention de travailler dans une profession ou un métier réglementé, ou pour étudier au Canada. Si vous ne l'avez pas déjà fait avant votre départ, il est possible de le faire à votre arrivée.

### Pour travailler

Il existe deux types de professions au Canada : les professions réglementées et les professions non réglementées.

**Profession réglementée:** Une profession réglementée est soumise à la législation provinciale, territoriale et parfois fédérale. Elle est régie par un organisme de réglementation ou une autorité en matière d'apprentissage. Elle peut également être appelée profession, métier spécialisé ou métier d'apprentissage. Environ 20 % des emplois au Canada sont réglementés.

L'organisme de réglementation est en charge de procéder à l'évaluation de vos titres de compétences afin de vous délivrer un permis d'exercice ou une attestation. Vérifiez auprès de celui-ci ou de toute organisation responsable de votre profession, si vous devez faire évaluer vos titres. Il vous sera indiqué à quel organisme vous adresser.

Au Canada, il y a des provinces et des territoires qui réglementent certaines professions tandis que d'autres ne le font pas. Même si vous détenez un permis d'exercice dans une province ou un territoire donné, il se peut que celui-ci ne soit pas accepté dans d'autres provinces ou territoires.

Pour Terre-Neuve-et-Labrador (TNL), la liste non exhaustive suivante d'organismes de réglementation pourrait vous être utile :

- L'association des enseignants de TNL (Newfoundland & Labrador Teachers Association)
- L'association médicale de TNL (Newfoundland & Labrador Medical Association)
- L'association dentaire de TNL (Newfoundland and Labrador Dental Association)
- Les professionnels ingénieurs et géoscientifiques de TNL (Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador (PEGNL))
- L'association des ingénieurs et techniciens de TNL (The Association of Engineering Technicians and Technologists of Newfoundland and Labrador)
- Les experts-comptables de TNL (Chartered Accountants of Newfoundland and Labrador)
- L'association des comptables certifiés de TNL (Certified General Accountant Association of Newfoundland and Labrador)
- L'association de l'industrie environnementale de TNL (Newfoundland and Labrador Environmental Industry Association)

**Professions non réglementées** : Si vous exercez une profession non réglementée, vous n'aurez peut-être pas à obtenir de permis d'exercice, d'attestation ou d'accréditation pour pouvoir travailler.

Toutefois, l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences sont tout de même importantes car elles servent essentiellement aux employeurs canadiens à se faire une idée de votre niveau d'étude et de vos compétences.

**Pour plus d'information sur les professions réglementées et non réglementées dans les provinces et les territoires au Canada**, consultez le **Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux** au [cicdi.ca](http://cicdi.ca)

Contactez le **Compas**  ou l'**Association for New Canadians**  pour de l'aide avec la reconnaissance des acquis.

## Pour étudier

Si vous prévoyez étudier au Canada, de façon générale, il vous sera demandé de fournir une copie de vos diplômes. Certains établissements d'enseignement postsecondaire pourraient vous demander de fournir une évaluation de vos diplômes. Dans ce cas, vous devrez vous en remettre à un organisme d'évaluation.

**Pour plus d'information sur l'évaluation des titres de compétences**, consultez [cic.gc.ca/francais/nouveaux/competences/processus.asp](http://cic.gc.ca/francais/nouveaux/competences/processus.asp)

ou contactez l'**Association canadienne pour la reconnaissance des acquis** [capla.ca](http://capla.ca)



## Déclaration de revenus

L'Agence du revenu du Canada (ARC) , applique les lois fiscales pour le gouvernement du Canada et la plupart des provinces et territoires. Vous devez déclarer, au plus tard le 30 avril, tous vos revenus de l'année précédente. Il est important de remplir votre formulaire de déclaration de revenus pour être admissible aux diverses prestations gouvernementales.

Même si vous n'avez aucun revenu ou ne gagnez pas suffisamment d'argent pour payer des impôts, vous devez remplir une déclaration de revenus. Certaines prestations sont liées à l'impôt sur le revenu et vous pouvez les recevoir simplement en remplissant une déclaration de revenus.

La soumission de votre déclaration, vous donne accès chaque année, à de nombreux avantages provinciaux et fédéraux. Si vous êtes propriétaires, vous devez aussi acquitter vos taxes municipales annuellement, ce qui contribue au maintien des services des villes.

## Aides financières

Il existe des aides financières, pour les **familles**, pour les **personnes handicapées** et pour les **ainés**. Des aides au logement, à l'hébergement sont aussi disponibles. Ces aides sont accessibles aux résidents permanents, étudiants étrangers et citoyens canadiens, selon leur éligibilité.

Certains programmes nécessitent une copie de votre avis de cotisation avant que vous ne puissiez obtenir des avantages. Un avis de cotisation est le formulaire de l'Agence du revenu du Canada (ARC), indiquant quel montant d'impôt doit être payé ou remboursé.

**Pour plus d'information sur les aides financières offertes par les gouvernements fédéral et provincial**, consultez le **Guide – Programmes et services offerts aux personnes et aux familles**, disponible en ligne à [www.cssd.gov.nl.ca/guide\\_programmes\\_services\\_2018.pdf](http://www.cssd.gov.nl.ca/guide_programmes_services_2018.pdf)

**Pour plus d'information et pour de l'aide pour remplir une déclaration**, consultez l'Agence du revenu du Canada [canada.ca/fr/agence-revenu.html](http://canada.ca/fr/agence-revenu.html) ou au 1-800-959-7383 (français).

Les formulaires de déclaration de revenus sont également disponibles dans les bureaux de poste.

# PARTIE

# VIE PRATIQUE

# 3



## LOGEMENT

L'une des premières démarches à entreprendre lorsqu'on s'installe dans une nouvelle région est la recherche de logement. Différentes options s'offrent à vous; par exemple la location d'un appartement, d'une maison, d'une chambre. Il vous est possible de louer un logement meublé ou non, pouvant dans certains cas inclure les charges mensuelles (eau chaude, électricité et chauffage).

### Où et comment chercher un logement?

Une des meilleures façons pour trouver un logement est de consulter les sites Internet et les journaux locaux. Vous y trouverez des annonces classées sous les rubriques *Apartments for Rent*, *Rooms for Rent* ou *Houses for Rent*. Les annonces sont classées par quartier ou par secteur de la ville. On peut y trouver une description du logement et le numéro de téléphone où appeler.

### Voici des pistes de recherche :

- Visitez le site d'annonces classées sur Internet [Kijiji.ca](http://Kijiji.ca) et [NLClassified.com](http://NLClassified.com) sous l'onglet immobilier/location (*Real Estate*) ;
- Parcourez la section des annonces classées des journaux locaux ;
- Surveillez les affiches qui annoncent des chambres ou des appartements à louer (*Vacancy* ou *For Rent*) placardées sur les maisons et les immeubles d'habitation ;
- Vérifiez les annonces sur les babillards dans les épiceries, les buanderies et les centres communautaires ;
- Consultez la revue *nluysell* sur les articles à vendre et à acheter au [nluysell.com](http://nluysell.com) ;
- Bouche-à-oreille ;
- Contactez le **Compas**  ou les **Associations communautaires** , ils peuvent vous aider.

### Voici les abréviations les plus courantes utilisées dans les annonces classées :

w/d = laveuse/sécheuse (washer and dryer)

f/s = réfrigérateur et cuisinière (fridge and stove)

utils = eau chaude, électricité, chauffage (utilities)

u/i = commodités incluses (utilities included)

pou = commodités à payer (pay your own utilities)

mo = mensuel (monthly)

incl = inclus (included)

bdrm = chambre (bedroom)

d/wshr = lave-vaisselle (dishwasher)

frpl = cheminée ou foyer (fireplace)

dwtm = centre-ville (downtown)

### Autres termes à connaître :

**Landlord** : Le propriétaire ou son représentant, qui loue son logement.

**Renter ou Tenant** : locataire, celui qui veut louer un logement.

**Quelques éléments à tenir en compte avant de débiter la recherche d'un logement...**

**Estimez le montant d'argent que vous pourrez allouer mensuellement au loyer.**

**Il est également important de prendre en considération certains facteurs, notamment :**

- La distance par rapport à votre lieu de travail ou à votre institution scolaire si vous êtes étudiant ;
- La distance par rapport à la garderie et/ou l'école des enfants ;
- Les coûts d'électricité, de chauffage, s'il y a lieu ;
- Les coûts des services annexes comme le téléphone, l'Internet, la télévision par câble ou par satellite et autres.

### **Contrat ou bail de location (Rental Agreement)**

Si vous acceptez de louer une maison, un appartement ou une chambre, dans la plupart des cas, vous devrez signer un bail ou un contrat de location officiel. Cependant, le bail n'est pas obligatoire. Lisez le contrat attentivement. Un propriétaire peut demander un dépôt de garantie pour retenir un appartement ou une maison jusqu'à ce que vous y emménagiez. Le propriétaire doit alors vous remettre un reçu indiquant que le montant sera appliqué au premier mois de loyer ou au dépôt de garantie (en cas de dommages). Il est autorisé à vous demander les renseignements suivants : références morales, nom de l'employeur et revenu, référence concernant le crédit ainsi que le nom de toutes les personnes signataires du bail et le nombre de personnes qui occuperont le logement.

**Pour plus d'information sur la location de logements (propriétaires et locataires), et en cas de litige locatif, veuillez consulter Service NL au [www.servicenl.gov.nl.ca/landlord/index.html](http://www.servicenl.gov.nl.ca/landlord/index.html)**

### **À retenir...**

**Newfoundland & Labrador Housing Corporation**  est l'organisme gouvernemental qui travaille dans le domaine du logement et offre plusieurs programmes d'aide. On compte plusieurs unités de logements sociaux à prix modique dans l'ensemble de la province. Vous trouverez plus d'information au [www.nlhc.nl.ca](http://www.nlhc.nl.ca)

### **Bon à savoir...**

À Terre-Neuve-et-Labrador il est possible de faire face à certaines conditions météorologiques difficiles, dont des inondations, des tempêtes de vent ou des conditions météorologiques hivernales difficiles. Il est donc important de préparer un plan en cas d'urgence. Consultez **Environnement et changement climatique Canada**  pour savoir comment se préparer et pour suivre les avertissements, les veilles et les bulletins météorologiques spéciaux du programme d'alerte à la population.

En particulier, les conditions météorologiques hivernales en province peuvent rapidement devenir dangereuses. Chaque année, les tempêtes et les températures extrêmement froides de l'hiver sont à l'origine de plusieurs incidents au Canada.

#### **Les trois étapes à ne pas oublier :**

- 1) Tenez-vous informé et suivez les bulletins d'alertes ;
- 2) Ayez une trousse d'urgence ;
- 3) Préparez un plan selon les recommandations du gouvernement.

## À retenir...

En cas de tempête de neige, de verglas ou d'intempéries, il est possible que certains établissements ferment leurs portes afin d'assurer la sécurité de leurs usagers. Si l'école de votre enfant ferme lors d'une tempête, celle-ci vous en avisera. Vous pouvez demander la procédure de diffusion d'information de l'école pour plus de détails.

## Services de base

Vous devez contacter les différentes compagnies fournissant ces services et faire une demande d'inscription. Des frais d'ouverture de dossier peuvent vous être facturés et vous recevrez des factures mensuelles. Certains frais de services, tels que l'électricité, peuvent varier selon l'utilisation (notamment pendant la saison hivernale). Dans le cas d'une location avec charges comprises, certains services ou commodités énumérés ci-dessous peuvent être inclus dans le prix mensuel du loyer.

Regardez dans les **Pages Jaunes** de votre annuaire téléphonique ou en ligne pour obtenir plus de renseignements sur les différentes compagnies qui peuvent vous fournir les services nommés ci-dessous :

- Électricité – rubrique *Electric Companies*
- Téléphone - rubrique *Telephone Companies*
- Huile de chauffage - rubrique *Oil - Fuel*
- Internet - rubrique *Internet – Products & Services*
- Assurances (responsabilité, risques, vie, etc.) – rubrique *Insurance*
- Services de télécommunications - rubrique *Cable Television Companies*
- Satellites - rubrique *Satellite Television Equipment & Services*

## ? Saviez-vous que...

L'indicatif régional **709** est l'indicatif téléphonique régional de la province de Terre-Neuve-et-Labrador au Canada. L'indicatif régional couvre tout le territoire de la province.

Les **appels interurbains** et transocéaniques seront facturés à la minute et peuvent être très coûteux. Les appels entrants et certaines options (messagerie, affichage du numéro) peuvent également être facturés.

Vous pouvez également vous procurer un **cellulaire**, à la carte ou avec un contrat établi.

## Courrier

Dans la plupart des villes, le courrier vous est livré dans une boîte postale à proximité de votre domicile. Le courrier suivi peut être livré directement à votre logement. Si vous vivez dans une région sans livraison à domicile, communiquez avec **Postes Canada**  le bureau de poste ou le comptoir postal local afin d'obtenir une boîte postale communautaire.

Pour plus d'information sur la gestion des situations d'urgences, visitez [preparez-vous.gc.ca](http://preparez-vous.gc.ca)



### Collecte des déchets et recyclage

Chaque municipalité a ses propres règlements au sujet de la collecte d'ordures ménagères. En général, les déchets doivent être placés en bordure de la route, dans un grand sac de plastique. La collecte a généralement lieu une fois par semaine. Certaines municipalités exigent que les gens utilisent des bacs de couleur pour le service de collecte des produits recyclables.

**Pour plus d'information sur le rabais sur le chauffage domestique, la remise pour tous les types de chauffage,** veuillez consulter le guide des **Programmes et services offerts aux personnes et aux familles** au [www.cssd.gov.nl.ca/poverty/guidebook/programsandservices.html#toCHSHS](http://www.cssd.gov.nl.ca/poverty/guidebook/programsandservices.html#toCHSHS)

Vous pensez déménager ?

**Donnez une notice** – Lorsque vous prévoyez quitter la maison ou l'appartement loué, vous devez en informer votre propriétaire ou concierge au moins un à deux mois, précédant la date prévue du déménagement, en fonction du type de bail.

**Nettoyage** – Vous devez nettoyer la maison ou l'appartement loué avant de déménager. Vérifiez votre bail pour les éléments spécifiques.

**Annulez le service téléphonique et les commodités** – Appelez la compagnie de téléphone et demandez le débranchement de votre ligne. Si vous payez l'électricité, le gaz ou l'huile de chauffage, appelez les entreprises appropriées et demandez-leur de cesser leurs services.

**Changement d'adresse** – Rendez-vous au bureau de poste et remplissez un formulaire de « changement d'adresse » si vous optez pour un service de suivi de courrier. Dans ce cas, le bureau de poste réacheminera votre courrier de l'ancienne à la nouvelle adresse, et ce service a un coût. Autrement, communiquez votre nouvelle adresse aux différentes institutions telles que la banque, votre employeur, l'école, au service de Régime d'assurance-soins médicaux (MCP), au bureau des véhicules automobiles et à la compagnie de télécommunication.

## EMPLOI

Se trouver un emploi requiert une préparation rigoureuse. Voici quelques ressources, outils et conseils qui pourront vous appuyer dans cette étape majeure.

### Où et comment chercher un emploi ?

Une grande partie des offres d'emplois disponibles se trouvent sur Internet et dans les annonces classées des journaux. Voici d'autres options à envisager lorsque vous êtes en recherche d'emploi :

- Informez les gens autour de vous que vous cherchez un emploi ;
- Prenez rendez-vous avec un service d'aide à la recherche d'emploi, dont le **HORIZON TNL** , qui offre un service spécifique pour les nouveaux arrivants en français, dont l'aide à la rédaction de CV aux normes canadiennes ;
- Rendez-vous au bureau local de **Service Canada**  pour y consulter les listes d'emplois informatisées ;
- Rendez-vous au Centre local d'emploi : (Employment Centre [www.aesl.gov.nl.ca/career/employment\\_centres.pdf](http://www.aesl.gov.nl.ca/career/employment_centres.pdf)) ;
- Visitez le site de guichet-emploi fédéral, la banque d'emplois en ligne du Canada (gérée par Service Canada) [www.guichetemplois.gc.ca](http://www.guichetemplois.gc.ca) ;
- Consultez la section carrières et professions (Careers and Professions) dans les annonces classées des journaux locaux ;
- Portez attention aux affiches dans les vitrines des entreprises (Help Wanted) – c'est la méthode la plus couramment utilisée par les restaurants, les boutiques et les dépanneurs ;
- Consultez les babillards dans votre localité ;
- Contactez directement une entreprise ou vous y rendre, puisque de nombreux emplois vacants ne sont pas affichés.

**Pour plus d'information sur le marché du travail et des possibilités de carrière**, visitez [www.gov.nl.ca/labourmarketinformation](http://www.gov.nl.ca/labourmarketinformation)

Vous trouverez de l'information sur les sites des associations et ordres professionnels, les associations d'industries, les chambres de commerce, etc.

**Pour plus d'information sur le CV**, vous pouvez télécharger le guide de rédaction de Curriculum Vitae et de lettre de motivation canadien du **RDÉE TNL** sur [rdeetnl.ca](http://rdeetnl.ca)

## Normes du travail

Les travailleurs sont protégés par un ensemble de lois, soit des pratiques d'emploi standardisées, qui constituent « les normes d'emploi de Terre-Neuve-et-Labrador » (*Labour Standards Act*). Ces lois s'imposent à l'employeur et dans le cas du non-respect de celles-ci, il est recommandé de lui en faire en part. Si vous êtes syndiqué, parlez-en à votre délégué syndical. Si le problème persiste, communiquez avec la **Division des relations du travail** .

**Pour plus d'information sur les Normes du travail de TNL**, en français, consultez [gov.nl.ca/lra/faq/labourstandards\\_fr.html](http://gov.nl.ca/lra/faq/labourstandards_fr.html)

Vous y trouverez des informations sur les vacances, les journées de congé, les horaires de travail, etc.

## Santé et sécurité au travail

La **Commission de la santé et sécurité au travail (WorkplaceNL - Workers Health & Safety Compensation Commission (WHSCC))**  est un régime d'assurance qui préconise des lieux de travail sécuritaires et sains. Il fournit des programmes de reprise du travail et une juste indemnisation aux travailleurs blessés et à leurs personnes à charges. Cela signifie que si vous avez été victime d'un accident de travail et en incapacité de reprendre, la WHSCC vous versera une partie de votre salaire d'origine et vous aidera à vous préparer pour le retour au travail.

## PETITE ENFANCE ET ÉDUCATION

L'éducation publique à Terre-Neuve-et-Labrador est obligatoire pour les enfants dès l'âge de 6 ans. Avant cet âge les parents qui travaillent ou qui étudient peuvent donc avoir besoin de faire garder leurs enfants. Plusieurs types de services de garde sont accessibles, dont certains offrant un environnement francophone. Aussi, tous les enfants âgés de 6 à 16 ans doivent aller à l'école. À Terre-Neuve-et-Labrador, l'éducation publique est gratuite et de grande qualité. Le système d'éducation francophone est bien implanté aux niveaux primaire et secondaire. De plus, les frais universitaires sont parmi les plus bas au Canada.

### Services de garde et de prématernelle

**Gardiennage d'enfants :** Il s'agit d'une personne qui vient garder l'enfant à votre domicile selon vos besoins.

**Service de garde en milieu familial :** Il s'agit d'un service de garde situé dans la maison d'un particulier. Ce mode de garde est réglementé par les normes de la province. Vous pouvez trouver des coordonnées de garderies dans les **Pages Jaunes** sous *Children's Services*.

**Services de garde accrédités :** Il est souvent situé dans une école, une église ou un centre communautaire. Les éducateurs ont une formation particulière. Ces garderies s'occupent des enfants et parfois des bébés. Elles sont ouvertes durant la journée, généralement en fonction des heures de travail régulières.

**Services de garde en français :** Le **Centre de la petite enfance et famille (CPEF) Les p'tits cerfs-volants**  est un service de garderie éducative offert principalement aux parents et familles francophones de Terre-Neuve-et-Labrador. Le CPEF offre un service de garde de qualité en français pour contribuer à l'apprentissage de la langue



et au développement d'une identité francophone chez les enfants fréquentant le centre.

### À retenir...

Il ne faut pas laisser les enfants de moins de 12 ans seuls à la maison. En tant que parent, vous êtes responsables de vos enfants mineurs, peu importe leur âge. Voilà pourquoi il faut tenir compte de différents contextes et faire preuve de beaucoup de discernement en ce qui concerne la garde d'enfants.

**Garde parascolaire (après-école) :** Ces programmes s'adressent habituellement aux enfants de la maternelle à la 6<sup>ème</sup> année qui fréquentent l'école. Le service de garde peut être offert avant et après l'école et durant les jours de congé scolaire. Un service **de garde parascolaire** est offert dans cinq des six écoles francophones de la province.

**Garde d'enfants et camps de jour pendant l'été -** Il existe différents programmes de garde d'enfants et de camps de jour durant l'été (juin, juillet, août). Les municipalités en dirigent une partie. Ils sont annoncés dans les journaux. Vous pouvez aussi vous renseigner en vous adressant à l'hôtel de ville.

Les **frais de garde** sont parfois coûteux. Il existe une aide financière pour les personnes qui ont besoin de soutien en fonction de leur revenu. La prestation est versée directement au parent qui retient les services d'une personne pour garder ses enfants. Pour obtenir des renseignements complémentaires, parlez aux préposés de la garderie ou contactez le **Ministère de l'éducation et du développement de la petite enfance** .

La liste complète et une carte comprenant tous les services en petite enfance à Terre-Neuve-et-Labrador sont également disponibles au [ed.gov.nl.ca/edu/earlychildhood/guide.html](http://ed.gov.nl.ca/edu/earlychildhood/guide.html)

## Éducation primaire et secondaire

La province compte deux conseils scolaires : Le **Newfoundland and Labrador English School District (NLESD)**  et le **Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP)** . La province compte aussi des écoles privées, des écoles innues et une école qui dessert les Micmacs à Conne River.

Le **CSFP** est responsable de l'enseignement **en français langue première** des programmes du **Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de Terre-Neuve-et-Labrador**.



### Six écoles publiques sont sous sa gouverne :

École des Grands-Vents (M-6) - Saint-Jean	<a href="mailto:ecole-gv@csfptnl.ca">ecole-gv@csfptnl.ca</a>	(709) 754-8000
École Rocher-du-Nord (7-12) - Saint-Jean	<a href="mailto:ecole-rdn@csfptnl.ca">ecole-rdn@csfptnl.ca</a>	(709) 552-0294
École Notre-Dame-du-Cap (M-8) - Cap-Saint-Georges	<a href="mailto:ecole-ndc@csfptnl.ca">ecole-ndc@csfptnl.ca</a>	(709) 644-2070
École Sainte-Anne (M-12) - La Grand' Terre	<a href="mailto:ecole-steanne@csfptnl.ca">ecole-steanne@csfptnl.ca</a>	(709) 642-5771
Centre éducatif l'ENVOL (M-12) - Labrador City	<a href="mailto:ecole-envol@csfptnl.ca">ecole-envol@csfptnl.ca</a>	(709) 944-2684
École Boréale (M-12) - Happy Valley - Goose Bay	<a href="mailto:ecole-boreale@csfptnl.ca">ecole-boreale@csfptnl.ca</a>	(709) 896-0670

Vous trouverez également en province des écoles offrant un programme d'immersion en français offert dans des écoles de langue anglaise, à des anglophones désireux d'apprendre le français comme langue seconde.

Pour inscrire un enfant à l'école publique, communiquez avec le conseil scolaire ou demandez à l'école la plus près de chez vous. Dans la province, les enfants vont habituellement à l'école la plus proche de leur domicile. En ce qui concerne le transport scolaire, gratuit pour les écoles du CSFP, la plupart des élèves profitent d'un service d'autobus selon la distance entre leur lieu de résidence et l'école fréquentée. Il suffit de vérifier avec l'école pour connaître les modalités de transport.

Si votre enfant n'a pas une connaissance solide de la langue anglaise et a besoin d'un appui pour développer ses capacités linguistiques, l'**anglais langue seconde (ALS)**, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, est dirigé par le **NLESD**. Dans les écoles du **CSFP**, l'anglais est enseigné à partir de la 4<sup>e</sup> année.

## Saviez-vous que...

L'éducation est divisée dans les catégories suivantes :

Catégorie de service	Service	Âge(s) visé(s)	Obligatoire	
Pré-école	Garderie	2 à 5 ans	NON	* Un enfant qui a 5 ans au 31 décembre de l'année scolaire peut fréquenter la maternelle.  Les classes commencent normalement entre 8h30 et 9h00 et se terminent entre 14h30 et 15h00.
	Prématernelle	4 ans	NON	
École primaire	Maternelle	5 ans*	NON	
	1 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> année	6 à 9 ans	OUI	
École élémentaire	4 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année	9 à 12 ans	OUI	
École intermédiaire	7 <sup>e</sup> à 9 <sup>e</sup> année	12 à 14 ans	OUI	
École secondaire	10 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	14 à 18 ans	OUI	

**Vous souhaitez que votre enfant fréquente l'une des écoles francophones du CSFP ?**

**C'est possible si les deux parents, le tuteur légal de l'enfant ou un de ses parents appartiennent au groupe désigné, en terme juridique, comme celui des ayants-droit.**

**Vous en faites partie si vous êtes un citoyen canadien qui réunit une ou plusieurs des conditions suivantes :**

- Votre première langue apprise et encore comprise est le français.
- Vous avez fait vos études primaires dans une école francophone au Canada.
- L'un de vos enfants a reçu ou reçoit actuellement son instruction au niveau primaire ou secondaire en français au Canada.

**Vous êtes un nouvel arrivant dans la province ?**

Si votre enfant a déjà commencé ses études primaires ou secondaires en français hors de la province, il est également possible de l'accueillir en cours d'année scolaire.

**Pour inscrire votre enfant à une école du CSFP ?**

Vous pouvez remplir la section « Demande de permission d'admission » du formulaire que vous trouverez sur le site [csfp.nl.ca](http://csfp.nl.ca) et votre demande sera étudiée par la direction générale du CSFP.

**Pour plus d'information sur les écoles,** y compris les écoles privées et offrant des programmes d'immersion, consultez l'annuaire des écoles de TNL au [nlesd.ca/schools/schooldirectory.jsp](http://nlesd.ca/schools/schooldirectory.jsp). Vous y trouverez le nom et l'adresse des écoles.

Cette information est importante si vous voulez connaître les programmes offerts pour les enfants, incluant ceux ayant des besoins particuliers.

**Pour plus d'information sur les écoles francophones,** consultez [csfp.nl.ca](http://csfp.nl.ca).



## Éducation postsecondaire

La province de Terre-Neuve-et-Labrador compte une université, l'**Université Memorial (MUN)** , et un collège public, **College of the North Atlantic** . Ces deux établissements ont un réseau de campus répartis dans la province. Vous trouverez aussi de nombreux collèges privés.

L'**Université Memorial** est la plus grande université de la région du Canada Atlantique. Elle comprend plusieurs campus régionaux et internationaux, ainsi que des centres de recherche :

- Fisheries and Marine Institute, à Saint-Jean
- Sir Wilfred Grenfell College à Corner Brook
- Le campus Harlow en Angleterre
- L'Institut Frecker à Saint-Pierre et Miquelon
- Le Labrador Institute à Happy Valley-Goose Bay

Le **College of the North Atlantic**, propose plus d'une centaine de programmes d'études à temps plein menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'étude. Il offre également plus de 300 cours à temps partiel dans de nombreux domaines. Ces programmes et ces cours sont dispensés dans les 17 campus de la province.

On compte également une vingtaine de collèges de métiers privés à Terre-Neuve-et-Labrador offrant une variété de programmes, allant de la soudure aux études informatiques. Les programmes sont approuvés par le Ministère de l'Éducation et les étudiants reçoivent un diplôme reconnu par les organismes de réglementation de référence. Vous trouverez la liste des collèges accrédités sur le site Internet du Ministère de l'Éducation au [www.aesl.gov.nl.ca/postsecondary/privatedir.html](http://www.aesl.gov.nl.ca/postsecondary/privatedir.html).

Il est aussi possible d'étudier dans une autre province canadienne pour poursuivre des études postsecondaires en français ou encore suivre des cours à distance, sur Internet. Vous pouvez consulter les sites Internet des principales universités canadiennes pour connaître les différentes possibilités.

## ? Saviez-vous que...

La plupart des établissements exigent une **preuve de maîtrise de l'anglais** pour l'admission à leurs programmes. Cette preuve peut être habituellement une note minimale obtenu à un examen d'anglais en tant que langue étrangère, par exemple :

- Le *Test of English as a Foreign Language* ou **TOEFL**
- L'épreuve internationale de la langue anglaise (*International English Language Testing System* ou **IELTS**)
- L'évaluation canadienne de l'anglais comme langue de la scolarité (*Canadian Academic English Language Assessment* ou **CAEL**).



## TRANSPORTS

### Transports nationaux et provinciaux

#### Services de traversiers

Il existe des services de traversier intraprovinciaux qui relient :

- Terre-Neuve à la partie continentale du Labrador
- Port-aux-Basques à North Sydney, en Nouvelle-Écosse
- Fortune aux îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon.

Pour accéder à l'île de Terre-Neuve, l'**Agence fédérale Marine Atlantique**  exploite toute l'année un service de traversier qui permet aux véhicules à moteur et aux autocars de se rendre de **North Sydney** (Nouvelle-Écosse) à **Port-aux-Basques** (Terre-Neuve).

**De Port-aux-Basques**, l'accès routier se fait par l'autoroute transcanadienne (Trans-Canada Highway – TCH) qui mène à **Saint-Jean**, sur une distance de 905 km.

**De North Sydney** (Nouvelle-Écosse) à **Argentia** (Terre-Neuve), un **service additionnel de traversier** est offert **pendant l'été**. Argentia se trouve à seulement 131 km de Saint-Jean.

À Terre-Neuve-et-Labrador, **il existe également plusieurs traversiers qui relient les îles de la province** à l'île de Terre-Neuve et au Labrador. Visitez [www.tw.gov.nl.ca/ferryservices/index.stm](http://www.tw.gov.nl.ca/ferryservices/index.stm) pour la liste complète des services de traversiers de la province.

**Un service de traversiers** assure des liaisons entre **Fortune**, au sud de Terre-Neuve et l'archipel français **Saint-Pierre et Miquelon**. Visitez [www.spm-ferries.fr](http://www.spm-ferries.fr) pour de plus amples renseignements.



### Services d'autobus

De **Port-aux-Basques** à **Saint-Jean**, il existe un **service d'autobus quotidien**. Il en coûte une centaine de dollars pour un aller simple entre les deux villes pour un adulte. Ce service est assuré par **DRL Coachlines**  et assure la liaison avec le service de traversiers. La distance totale parcourue est d'environ 900 km (550 milles).

Un autre autobus fait la liaison entre **Saint-Jean et le traversier d'Argentia** (qui relie Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse). Le service est assuré par **Newhook's Transportation** . La liaison d'autobus et le traversier d'Argentia sont des services saisonniers offerts à partir de la mi-juin jusqu'à la fête du Travail (premier lundi de septembre).

### Voyages aériens

La province possède plusieurs aéroports dont les plus importants sont situés à Saint-Jean, Gander, Deer Lake, Stephenville, Happy Valley-Goose Bay et Wabush.

**L'aéroport international de Saint-Jean** accueille des vols réguliers et des vols nolisés (charters) ainsi qu'un vaste choix de correspondances nationales et internationales. Cet aéroport transige aussi avec des compagnies aériennes régionales **Air Borealis**  et **PAL Airlines**  qui desservent principalement l'intérieur de la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

**Air Canada**  et **WestJet**  sont les principales lignes aériennes qui assurent le service dans l'ensemble du Canada et, dans une certaine mesure, à Terre-Neuve-et-Labrador.

Il y a aussi une liaison aérienne entre Saint-Jean et Saint-Pierre et Miquelon (archipel français situé à 25 km au sud de l'île de Terre-Neuve) avec **Air Saint-Pierre** .

### ? Saviez-vous que...

Certaines routes ne sont pas pavées. Par ailleurs, les plus petits aéroports ne sont pas desservis par les transports en commun. Cependant, vous pouvez louer une voiture ou prévoir un transport en conséquence.

### Transports municipaux

Si vous ne possédez pas d'automobile, les taxis constituent un moyen de transport pratique, mais parfois coûteux. Il existe des services de taxi dans la plupart des grandes villes, des petites municipalités et des régions rurales.

Le réseau de transport en commun **Metrobus**  dessert Saint-Jean et sa banlieue.

Si vous avez l'intention d'utiliser couramment l'autobus comme principal moyen de transport, la carte d'abonnement est une solution moins coûteuse. Pour obtenir des renseignements sur les tarifs, les horaires d'autobus et les itinéraires, vous pouvez consulter [metrobus.com](http://metrobus.com).

La ville de Saint-Jean offre un service de transport adapté et certaines compagnies de taxis ont des véhicules adaptés. Le système de transport adapté de Saint-Jean, **GoBus Accessible Transit**,  s'assure que les personnes ayant une déficience obtiennent une égalité d'accès au système de transport qui leur permettra de participer à tous les aspects de la vie communautaire.

## BIENS DE CONSOMMATION

Voici un résumé des principaux commerces de TNL et ce qu'ils ont à vous offrir. Vous trouverez également quelques astuces pour économiser.

Les supermarchés et les épiceries permettent de vous approvisionner à un même endroit en nourriture et autres fournitures. Les grandes chaînes de supermarchés ont leur propre marque et leurs produits sont souvent moins coûteux que ceux d'autres marques plus connues, bien qu'ils soient de qualité équivalente.

Il y a de nombreux petits magasins (dépanneurs ou convenience stores) dans les villes de la province. Le choix des produits alimentaires y est limité et les prix sont plus élevés que dans les grands magasins. Il s'agit toutefois de sources d'approvisionnements populaires en région.

Il existe un certain nombre de petits marchés publics dans la province. Ils sont habituellement situés dans les centres urbains ou à proximité. Ils sont ouverts seulement en été et à l'automne. Les produits y sont frais et les prix généralement plus élevés que dans les magasins.

Dans les magasins de grande surface, on y trouve une diversité d'articles, tels que : Nourriture, vêtements, produits audiovisuels, outils, meubles, produits ménagers, etc.

### À noter!

Lorsque vous faites des achats, **les prix indiqués sont souvent affichés hors taxes.**

C'est lors du paiement que le pourcentage des taxes en vigueur sera appliqué aux produits taxables.

Pour découvrir la liste des aliments taxés ou non :

[www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/4-3/produits-alimentaires-base.html#\\_Toc229370807](http://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/4-3/produits-alimentaires-base.html#_Toc229370807)



Il existe des magasins spécialisés de vêtements (Clothes), de l'ameublement (Furniture) ou des appareils électroménagers (Appliances), etc. Le meilleur moyen de les trouver est de consulter Internet ou les Pages Jaunes sous les rubriques concernées.

Il est possible d'acheter des articles usagés dans les **magasins d'occasion** ou des **friperies** à faibles coûts. Vous trouverez les coordonnées de ces commerces sous la rubrique (*Thrift Store*) dans les Pages Jaunes, dans la section des annonces classées de votre journal local ou sur des sites Internets, tels que [NLclassified.com](http://NLclassified.com) ou [Kijij.ca](http://Kijij.ca). Tenez-vous aussi au courant des marchés aux puces, des bazars communautaires et des ventes-débaras.

## ? Saviez-vous que...

La plupart des gens reçoivent **des coupons de promotion** par la poste, dans les journaux ou les circulaires. **Ces coupons peuvent vous permettre de réaliser des économies substantielles** dans les épicerie et grandes surfaces. Vous pouvez aussi consulter les circulaires pour connaître les promotions en cours.



## ? Saviez-vous que...

**Il faut 19 ans à Terre-Neuve-et-Labrador pour acheter et consommer de l'alcool, des produits du tabac et du cannabis.**

Le cannabis à des fins non médicales a été légalisé au Canada depuis le 17 octobre 2018.

Pour plus de détails, consultez le [www.gov.nl.ca/cannabis/fr/le-cannabis-a-terre-neuve-et-labrador](http://www.gov.nl.ca/cannabis/fr/le-cannabis-a-terre-neuve-et-labrador)

La consommation de ces produits est réglementée, disponibles dans des commerces dédiés.

Par exemple :

- La bière est vendue chez les dépanneurs à Terre-Neuve-et-Labrador.
- Les vins et les liqueurs sont uniquement vendus dans les magasins de liqueurs (Newfoundland Liquor Corporation (NLC)).
- Les NLC Liquor Stores sont gérés par la province.

## LOISIRS

Vivre à Terre-Neuve-et-Labrador, c'est avoir accès à des **activités culturelles** variées et captivantes, ainsi qu'à une **nature grandiose**. Que vous soyez amateurs de plein air ou d'arts et de culture, vous trouverez de quoi vous occuper dans la province.

Il existe un grand nombre d'organisations et de centres sportifs dans la province. Les différentes municipalités fournissent leurs propres services de loisirs. Les programmes incluent la natation, le soccer, le baseball, le tennis et une variété d'activités pour enfants, adultes et familles. Les francophones des régions utilisent les centres scolaires et communautaires pour participer à diverses activités sportives et de loisirs (badminton, Club des débrouillards, chorale, troupe de théâtre, club du samedi et camps d'été). Renseignez-vous auprès de votre association francophone locale pour plus de détails sur les activités en français à venir dans votre région.

### Culture

La province de Terre-Neuve-et-Labrador possède des caractéristiques culturelles uniques qui la démarquent des autres provinces et territoires du Canada. Le patrimoine anglais, irlandais, francophone et des Premières nations, façonné par des siècles d'un mode de vie maritime et par l'insularité, ont donné naissance à une culture particulière et dynamique qui s'exprime à travers les contes, l'artisanat, les traditions, l'art culinaire et la musique.

La musique folk et celtique est très populaire chez les Terre-Neuviens-et-Labradoriens, comme en témoignent plusieurs musiciens, dont Émile Benoit, Rufus Guinchard, ainsi que les groupes Figgy Duff et le Wonderful Grand Band.

La province compte aussi 160 musées traitant de thématiques différentes. Consultez le site Internet du **Museum Association of Newfoundland and Labrador**  pour en apprendre plus.

Les francophones se rencontrent dans les centres scolaires et communautaires des principales régions francophones pour participer aux diverses activités en français. Les centres communautaires multifonctionnels proposent des activités pour tous les âges : concerts, spectacles, événements, festivals, etc.

Plusieurs artistes, artisans et musiciens composent la communauté francophone de TNL. C'est le **Réseau culturel francophone de Terre-Neuve-et-Labrador**  qui a le mandat de regrouper les artistes francophones de la province et qui vise à favoriser les échanges avec le secteur culturel anglophone. N'hésitez pas à le contacter si vous pratiquez une discipline artistique.



## ? Saviez-vous que...

**On retrouve dans la cuisine typique Terre-Neuvienne des produits de la mer, de l'orignal et de la mélasse :**

- Le *jigg's dinner* est un plat de boeuf salé avec des légumes racines et du chou.
- Les *toutons* sont de petites boules de pâte qu'on fait frire dans le beurre et qu'on mange avec de la mélasse.
- La mélasse a été longtemps le seul sucre disponible à Terre-Neuve.
- Le *fish and brewis* est un plat de morue des pêcheurs fait avec de la morue salée, du pain dur et des petits morceaux de porc.
- L'orignal est très présent dans les menus et souvent utilisé comme substitut au bœuf.

Source : Radio-Canada

## Médias

Voici les principaux médias de la province.

Radio-Canada est la chaîne nationale publique de radio et de télévision en français.

### Radios

Région	Saint-Jean – pénin- sule d’Avalon	Port-au-Port	Labrador	Churchill Falls
<b>Radio de campus</b>				
CHMR <a href="#">EN</a>	93,5 FM			
<b>Radio publique</b>				
ICI Radio Canada <a href="#">FR</a>	105,9 FM	94,3 FM	93,1 FM (Labradory City, Wabush)	89,1 FM
CBC Radio One <a href="#">EN</a>	640 AM	88,7 FM	CBDQ (Labrador City/ Wabush) – 96,3 FM	
CBC Radio Two <a href="#">EN</a>	106,9 FM			
<b>Radio privée</b>				
OZ FM (rock) <a href="#">EN</a>	94.7 FM	98,5 FM		
CJYQ (musique terre-neuvienne) <a href="#">EN</a>	930 AM			
VOCM (nouvelle et country) <a href="#">EN</a>	590 AM			
VOAR (religieux) <a href="#">EN</a>	1210 AM			
Coast (rock classique) <a href="#">EN</a>	101.1 FM			
K Rock <a href="#">EN</a>		95,9 FM		
CFSX <a href="#">EN</a>		870 AM		
FLW - Radio Labrador <a href="#">EN</a>			1340 AM	
CFLN <a href="#">EN</a>			1230 AM	
HITS FM <a href="#">EN</a>	99.1 FM			

## Télévisions

Les chaînes de télévision suivantes sont disponibles dans la province :

- **Radio-Canada**, chaîne nationale publique en français
- **Canadian Broadcasting Corporation (CBC)**, chaîne nationale publique en anglais
- **Newfoundland Television (NTV)**, seule chaîne provinciale de Terre-Neuve-et-Labrador qui diffuse une programmation en anglais.

<b>Saint-Jean – péninsule d’Avalon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Le Gaboteur</b> <a href="#">FR</a></li> <li>▪ The <b>Telegram</b> <a href="#">EN</a></li> <li>▪ The <b>Current</b> <a href="#">EN</a></li> <li>▪ The <b>Independent</b> <a href="#">EN</a> <a href="http://theindependent.ca">theindependent.ca</a> (média en ligne accessible gratuitement)</li> </ul>
<b>Port-au-Port</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ The <b>Georgian</b> <a href="#">EN</a></li> <li>▪ The <b>Western Star</b> <a href="#">EN</a></li> </ul>
<b>Labrador</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le <b>Franc Copain</b> est une publication destinée aux membres de l’<b>Association francophone du Labrador (AFL)</b>, afin de les informer sur les différents événements et nouvelles qui touchent les francophones et acadiens du Labrador. <a href="#">FR</a></li> <li>▪ Le <b>Trait d’union du Nord</b> est un journal francophone de la ville de Fermont, au Québec. <a href="#">FR</a></li> </ul>

## Journaux

**Le Gaboteur**  est le seul média d’information écrit en français de Terre-Neuve-et-Labrador. Il est publié 20 fois par année, en versions papier et numérique. En plus de sa couverture de l’actualité, il présente les activités se déroulant en français dans la province. L’équipe du journal publie également, pour la période estivale, Le **Gaboteur magazine** en plus de diffuser régulièrement des informations sur le site [www.gaboteur.ca](http://www.gaboteur.ca), ainsi que sur les médias sociaux Facebook et Twitter.

Voici un tableau des principaux titres que vous trouverez dans les régions de la province :

Les journaux locaux sont disponibles en format papier dans les dépanneurs, bibliothèques et épiceries. La majorité sont disponibles en ligne tandis que certains sont également livrés par la poste.

### Internet et médias sociaux

La communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador est très active sur Internet et sur les médias sociaux. Voici une liste de certains comptes à suivre pour vous tenir au courant de l’actualité et des événements qui touchent la province:

Portail des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador [francotnl.ca](http://francotnl.ca)



FrancoTnl - Francophones de Terre-Neuve-et-Labrador

[facebook.com/FrancoTnl](https://facebook.com/FrancoTnl)

Vivre à Terre-Neuve-et-Labrador [facebook.com/VIVREaTNL](https://facebook.com/VIVREaTNL)



Franco TNL [twitter.com/FrancoTnl](https://twitter.com/FrancoTnl)

Vivre à TNL [twitter.com/VIVREaTNL](https://twitter.com/VIVREaTNL)



[www.instagram.com/francotnl](https://www.instagram.com/francotnl)

[www.instagram.com/VivreaTNL](https://www.instagram.com/VivreaTNL)

N’oubliez pas de consulter les médias sociaux des organismes francophones de votre région pour vous tenir au courant des activités à venir près de chez vous.



## Sports et Nature

Les installations sportives dans les villes permettent de pratiquer plusieurs activités comme le golf, la natation, le curling, les quilles, le tennis, le ski de fond, le patinage artistique ou le hockey. Il est aussi possible de faire du ski alpin à Clarendville (*White Hills*), Steady Brook (*Marble Mountain Resort*) ou à Baie Verte (*Copper Creek*).

Consultez Internet, les **Pages Jaunes** de votre région et les guides de sports et loisirs pour vous inscrire à vos activités favorites.

La nature est à couper le souffle à Terre-Neuve-et-Labrador et ses grandes étendues en font un endroit privilégié pour les amateurs de plein air.

**Parcs Canada**  gère trois parcs nationaux et huit lieux historiques nationaux à TNL, des endroits où vous pourrez vous ressourcer et découvrir des éléments qui ont façonné la province. Terre-Neuve-et-Labrador gère aussi 22 parcs provinciaux uniques au pays (13 parcs de camping, 7 parcs naturels, 1 parc de voie de navigation, 10 réserves naturelles, 1 parc suivant l'ancienne voie ferrée).

Le Parc national **Gros Morne**, situé à moins de 200 km au Nord de la péninsule de Port-au-Port, est classé par l'UNESCO, parmi les sites du patrimoine mondial en raison de ses paysages uniques et ses fjords sculptés par les glaciers. Deux autres sites importants ont également été reconnus par l'UNESCO, le **lieu historique national de L'Anse aux Meadows** où l'on trouve les vestiges d'un établissement viking du XIe siècle qui confirment la première présence européenne en Amérique du Nord. La **station baleinière basque de Red Bay** est un site archéologique qui constitue le témoignage le plus ancien et le plus complet de la tradition basque de la chasse à la baleine.

Les **lieux historiques nationaux** de **Signal Hill**, **Cape Spear** et **Castle Hill** (Placentia) retracent, entre autres, les batailles militaires du 18<sup>e</sup> siècle entre Français et Anglais. Placentia, anciennement connue sous le nom de Plaisance, a été la capitale française de Terre-Neuve jusqu'en 1713 et le site historique de **Castle Hill** est construit à l'emplacement du fort érigé par les Français à l'origine. **Cape Spear**, point le plus à l'est de l'Amérique du Nord, est le lieu du plus vieux phare toujours érigé à Terre-Neuve.

Le **Newfoundland T’Railway** (parc provincial) s’étend sur 900 km de Saint-Jean à Port-aux-Basques et suit l’ancienne voie ferrée abandonnée (depuis 1988) du *Canadian National Railway*. Le parc offre des possibilités multiples telles que des randonnées, du vélo, de la motoneige, des véhicules tout-terrain, du ski de fond, etc.

Le réseau de sentiers du **Grand Concourse Authority** offre 120 km de sentiers à travers Saint-Jean, Paradise et Mount Pearl.

Sur la péninsule d’Avalon, le **East Coast Trail** propose aux randonneurs 540 km de sentiers côtiers. La péninsule d’Avalon compte cinq parcs provinciaux, dont trois avec des terrains de camping, et possède également plusieurs aires naturelles et réserves écologiques.

La **Route des ancêtres français** permet aux touristes de faire le tour des trois communautés francophones et acadiennes de la péninsule de Port-au-Port (Cap St-Georges, L’Anse-à-Canards et La Grand’Terre). Profitez-en pour visiter le Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne, le Musée Cercle des mémoires, le Parc du Boutte du Cap. En été, participez au festival de musique de Cap St-Georges, de L’Anse-à-Canards et de La Grand’Terre.

La chasse est une activité touristique et un loisir important au Labrador. Plusieurs pourvoiries offrent des forfaits de chasse au caribou et à l’ours noir. C’est aussi un endroit merveilleux pour pratiquer des sports d’hiver et pour observer les caribous et les magnifiques aurores boréales.

**Pour plus d’information sur quoi faire à TNL, consultez [www.exploretnl.ca](http://www.exploretnl.ca)**

Vous y trouverez une panoplie de liens sur les nombreuses activités que vous pouvez pratiquer comme la géologie, la pêche, la chasse, le kayak, les randonnées, le golf et même, les sports automobiles !

Le **Horizon TNL**  offre aussi un Guide touristique en français pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador.



**Voici une liste des festivités et événements annuels les plus populaires en province :**

Événement	Date
-----------	------

#### Jours fériés fédéraux

Jour de l'An	1 <sup>er</sup> janvier
Congé de Pâques (Vendredi Saint et Lundi de Pâques)	Célébré chaque année en Mars/avril
Fête de la Reine Victoria	Célébré chaque année le lundi précédant le 25 mai
Fête du Canada / Journée de commémoration de Beaumont-Hamel	1 <sup>er</sup> juillet
Fête du Travail	Célébré chaque année le premier lundi de septembre
Action de grâce (Thanksgiving)	Célébré chaque année le deuxième lundi d'octobre
Jour du souvenir	11 novembre
Noël	25 décembre
Lendemain de Noël	26 décembre

#### Jours fériés provinciaux

St-Patrick	17 mars
Jour de Saint-Georges	Célébré chaque année le lundi le plus près du 23 avril

#### Jours fériés municipaux

Jour des Régates (Labrador City)	Célébré chaque année en Juillet
Jour des Régates (Saint-Jean)	Célébré chaque année en Août
Congé civique à Goose-Bay	Célébré chaque année le premier lundi d'Août

### ? Saviez-vous que...

La province compte des fidèles pratiquant différentes religions. On y trouve notamment des anglicans, catholiques, baptistes, épiscopaliens, presbytériens, musulmans, juifs, baha'is, et hindous.

Pour trouver un lieu de culte, consultez Internet ou les **Pages Jaunes** de votre annuaire téléphonique sous *Churches & Other Place of Worship*.

Dans la plupart des cas, les employeurs au Canada ont l'obligation d'accommoder les jours fériés religieux de leurs employés. Ceci s'appelle l'*accommodement religieux*.

Pour en savoir plus sur les droits des employeurs et employés, consultez la Commission des droits de la personne de Terre-Neuve-et-Labrador (Newfoundland and Labrador Human Rights Commission) à [www.justice.gov.nl.ca/hrc/index.html](http://www.justice.gov.nl.ca/hrc/index.html)

Événement	Date
-----------	------

### Jours fériés francophones

Journée de la francophonie provinciale	30 Mai
Saint-Jean-Baptiste / Jour de la découverte	24 juin
Fête de l'Acadie	15 août

### Festivals et activités ponctuels francophones

Journée de la francophonie provinciale	30 mai
Jeux franco-labradoriens (Labrador City)	Célébré chaque année en Février
Carnaval d'Hiver (péninsule de Port-au-Port)	Célébré chaque année en Février
Rendez-vous de la francophonie	Célébré chaque année en Mars
Journée internationale de la francophonie	20 mars
Festival de musique bilingue (péninsule de Port-au-Port)	Célébré chaque année en Juillet
Espace francophone au Folk Festival de Terre-Neuve-et-Labrador (Saint-Jean)	Célébré chaque année en Juillet
Festival du Vent (Saint-Jean)	Célébré chaque année en Novembre
Semaine nationale de l'immigration francophone	Célébré chaque année la première semaine de novembre

## ? Saviez-vous que...

Les **Régates de Saint-Jean** seraient l'événement sportif le plus ancien de toute l'Amérique du Nord. Il s'agit d'une course d'aviron traditionnel de 2.45km sur le lac de Quidi Vidi, organisée officiellement depuis le 22 septembre 1818.

Les Régates sont initialement inspirées par les courses de voiliers et d'aviron qui avaient lieu dans le port de Saint-Jean au début du XIX<sup>e</sup>.

Le Jour de la Régate se tient en principe le premier mercredi du mois d'août. C'est également l'un des seuls jours fériés au monde fixé selon la météo. En effet, si le temps est trop mauvais pour la course, les régates sont décalées au jour suivant. L'annonce se fait par décret municipal tôt le matin, pour informer les habitants.



## ANNUAIRE DES SERVICES ET DES RESSOURCES

Organisme	Adresse internet/courriel	Numéro de téléphone
<b>A</b>		
Air Boréal	<a href="http://www.airborealis.ca/fr">www.airborealis.ca/fr</a>	1 (800) 563-2800
Air Canada	<a href="http://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home.html">www.aircanada.com/ca/fr/aco/home.html</a>	1 (888) 247-2262
Air Saint-Pierre	<a href="http://airsaintpierre.com/fr">airsaintpierre.com/fr</a>	1-877-277-7765
Agence fédérale Marine Atlantique	<a href="http://www.marineatlantic.ca/fr">www.marineatlantic.ca/fr</a>	Réservations et relation client 1-800-341-7981
Agence du revenu du Canada	<a href="http://www.canada.ca/fr/agence-revenu.html">www.canada.ca/fr/agence-revenu.html</a>	1-(800) 959-7383
Anglican Church of Canada	<a href="http://www.anglican.ca">www.anglican.ca</a>	(416) 924-9192
Antenne d'animation communautaire de la FFTNL à Corner Brook-Humber Valley	<a href="http://www.facebook.com/LeCoinFranco/">www.facebook.com/LeCoinFranco/</a>	(709) 800-4014
Association communautaire francophone de Saint-Jean (ACFSJ)	Courriel: <a href="mailto:culture@acfsj.ca">culture@acfsj.ca</a>	(709) 944-6600 ou (709) 944-6606
Association francophone du Labrador (AFL)	<a href="http://www.afltnl.ca">www.afltnl.ca</a> Courriel: <a href="mailto:info@afltnl.ca">info@afltnl.ca</a>	(709) 944-6600

Organisme	Adresse internet/courriel	Numéro de téléphone
Association régionale de la côte Ouest (ARCO)	www.arcotnl.ca Courriel: info@arcotnl.ca	(709) 642-5254
Association for New Canadians (ANC)	www.ancnl.ca	Province (709) 722-9680  Hors de la province : 1-(833) 222-0921
<b>B</b>		
Bureau des services en français (BSF)	www.gov.nl.ca/servicesenfrancais Courriel: servicesenfrancais@gov.nl.ca	Province : (709) 729-0311  Hors de la province : 1-(800) 775-6170
Bureau de l'immigration (BIM) (Office of Immigration and Multiculturalism OIM)	www.nlimmigration.ca Courriel: immigration@gov.nl.ca	(709) 729-6607
<b>C</b>		
Canadian Parents for French – Newfoundland & Labrador	Courriel: ed@cpfnl.ca	(709) 579-1776 Hors de TNL: 1 (877) 576-1776
Centre de la petite enfance et famille (CPEF) Les p'tits cerfs-volants	www.ptitscerfsvolants.ca	

Organisme	Adresse internet/courriel	Numéro de téléphone
(La) Cité, collège d'art appliqués et de technologie	www.collegelacite.ca	1 (613) 742-2483 Sans frais : 1 (800) 267-2483
Chinese Association of Newfoundland and Labrador	www.canl.ca	info@canl.com
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Courriel: info@ccnb.ca	506 789-2404 / Hors de TNL : 1-800 376-5353
College of the North Atlantic	www.cna.nl.ca	1-(888) 982-2268
Commission de la santé et sécurité au travail (WorkplaceNL - Workers Health & Safety Compensation Commission (WHSCC))	www.workplacnl.ca Courriel: communications@workplacnl.ca	1 (800) 563-9000
La Commission d'aide juridique (Legal Aid Commission)	www.legalaid.nl.ca/index.html	1-(800) 563-9911
Compas, Service provincial d'accueil et de soutien en immigration francophone de Terre-Neuve-et- Labrador	www.fftnl.ca/Compas Courriel: compas@fftnl.ca	(709) 800-6590
Conseil scolaire francophone provincial de Terre- Neuve-et-Labrador (CSFP)	www.csfp.nl.ca Courriel: conseil@csfp.nl.ca	(709)722-6324 Sans frais : 1-888-794-6324

Organisme	Adresse internet/courriel	Numéro de téléphone
Cour provinciale de Terre-Neuve-et-Labrador	<a href="http://court.nl.ca/provincial/fr">court.nl.ca/provincial/fr</a>	Obtenez le numéro de téléphone de votre région sur le site Internet.
<b>D</b>		
Division des relations du travail	<a href="http://www.aesl.gov.nl.ca/publications/labour/labour_relations_work_fr.pdf">www.aesl.gov.nl.ca/publications/labour/labour_relations_work_fr.pdf</a> <a href="http://www.aesl.gov.nl.ca/labour/index.html">www.aesl.gov.nl.ca/labour/index.html</a>	(709) 729-2480
DRL Coachlines	<a href="http://www.drl-lr.com">www.drl-lr.com</a>	(709) 263-2171
<b>E</b>		
Environnement et changement climatique Canada	<a href="http://www.canada.ca/fr/environnement-change-ment-climatique.html">www.canada.ca/fr/environnement-change-ment-climatique.html</a> <a href="http://www.preparez-vous.gc.ca/index-fra.aspx">www.preparez-vous.gc.ca/index-fra.aspx</a>	1 (800) 668-6767
<b>F</b>		
Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador	<a href="http://www.fftntl.ca">www.fftntl.ca</a> Courriel: <a href="mailto:info@fftntl.ca">info@fftntl.ca</a>	(709) 800-6200
Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL)	<a href="http://www.fpftnl.ca">www.fpftnl.ca</a> Courriel: <a href="mailto:info@fpftnl.ca">info@fpftnl.ca</a>	(709) 722-7669

Organisme	Adresse internet/courriel	Numéro de téléphone
Fondation Canadienne des relations raciales	<a href="http://www.crrf-fcrr.ca/fr">www.crrf-fcrr.ca/fr</a>	1-(888) 240-4936
Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador Inc. (FJTNL)	<a href="http://www.fjtnl.ca">www.fjtnl.ca</a> Courriel: <a href="mailto:info@fjtnl.ca">info@fjtnl.ca</a>	(709) 800-6180
French For Life	<a href="http://www.frenchforlife.com">www.frenchforlife.com</a>	(709) 725-2141
Friends of India Association	<a href="http://foianl.ca">foianl.ca</a>	(709) 764-6868
<b>G</b>		
GoBus	<a href="http://www.metrobus.com/ALF/gobus_info.asp">www.metrobus.com/ALF/gobus_info.asp</a>	(709) 570-2131
(Le) Gaboteur	<a href="http://www.gaboteur.ca">www.gaboteur.ca</a> Courriel: <a href="mailto:info@gaboteur.ca">info@gaboteur.ca</a>	(709) 753-9585
<b>H</b>		
Hindu Temple (St. John's) Association	<a href="http://hindutemplesj.wixsite.com/hindutemplestjohns">hindutemplesj.wixsite.com/hindutemplestjohns</a>	(709) 325-3751
<b>I</b>		
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)	<a href="http://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete.html">www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete.html</a>	Au Canada seulement 1-(888) 242-2100
Internationalization Office of Memorial University et les associations étudiantes ethnoculturelles	<a href="http://www.mun.ca/international">www.mun.ca/international</a>	(709) 864-8895

Organisme	Adresse internet/courriel	Numéro de téléphone
International Women of Hope	Courriel : womenofhope101@yahoo.com	
Irish Newfoundland Association	<a href="https://bisnl.ca/contact/">https://bisnl.ca/contact/</a>	(709) 754-0570
<b>L</b>		
Labrador Friendship Centre	<a href="http://www.lfchvgb.ca/home">www.lfchvgb.ca/home</a>	(709) 896-8302
Le Coin Franco	<a href="http://www.LeCoinFranco.ca">www.LeCoinFranco.ca</a> Courriel: lecoinfranco@fftnl.ca	(709) 800-4014
<b>M</b>		
Marine Institute International	<a href="http://www.mi.mun.ca/departments/miinternational/internationalstudents">www.mi.mun.ca/departments/miinternational/internationalstudents</a>	(709) 778-0631
Medical Care Plan (MCP)	<a href="http://www.gov.nl.ca/hcs/mcp/">www.gov.nl.ca/hcs/mcp/</a>	Peninsule d'Avalon (709) 758-1500 Autres régions (709) 292-4027
Metrobus	<a href="http://www.metrobus.com">www.metrobus.com</a>	Administration (709) 570-2020 Service à la clientèle (709) 722-9400

Organisme	Adresse internet/courriel	Numéro de téléphone
Ministère de l'éducation et du développement de la petite enfance	<a href="http://www.gov.nl.ca/education">www.gov.nl.ca/education</a> <a href="http://www.gov.nl.ca/dgsnl/frenchservices/french/government-info-french/">www.gov.nl.ca/dgsnl/frenchservices/french/government-info-french/</a>	1-(800) 775-6170
Motor Vehicle Registration Division (Immatriculation des véhicules automobiles)	<a href="http://www.gov.nl.ca/motorregistration/">www.gov.nl.ca/motorregistration/</a> <a href="http://www.gov.nl.ca/motorregistration/drivers-contact/">www.gov.nl.ca/motorregistration/drivers-contact/</a>	1-(877) 636-6867
Multicultural Women's Organization of Newfoundland and Labrador (MWONL)	<a href="http://www.mwonl.org">www.mwonl.org</a>	(709) 726-0321
Museum Association of Newfoundland and Labrador	<a href="http://museumsnl.ca">museumsnl.ca</a>	(709) 722-9034
Muslim Association of Newfoundland and Labrador	<a href="http://manal.ca">manal.ca</a>	(709) 754-7526
<b>N</b>		
Newfoundland Sikh Society	<a href="https://www.facebook.com/NewfoundlandSikhSociety/">www.facebook.com/NewfoundlandSikhSociety/</a>	(709) 754-7454
Newfoundland & Labrador Housing Corporation	<a href="http://www.nlhc.nl.ca/">www.nlhc.nl.ca/</a> <a href="http://www.nlhc.nl.ca/contact/toll-free-numbers">www.nlhc.nl.ca/contact/toll-free-numbers</a>	1-(833) 724-2444

Organisme	Adresse internet/courriel	Numéro de téléphone
Newfoundland and Labrador English School District (NLESD)	<a href="http://www.nlesd.ca">www.nlesd.ca</a>	(709) 758-2372
Newhook's Transportation		(709) 682-4877
<b>P</b>		
Parcs Canada	<a href="http://www.pc.gc.ca/fr/index">www.pc.gc.ca/fr/index</a>	1-(888) 773-8888
Parcs provinciaux Terre-Neuve et Labrador	<a href="http://www.tcii.gov.nl.ca/parks">www.tcii.gov.nl.ca/parks</a>	(709) 729-2821
PAL Airlines	<a href="http://www.palairlines.ca/fr">www.palairlines.ca/fr</a>	1 (800) 563-2800
Philippine (Newfoundland and Labrador Filipino-Canadian Organization inc.)	<a href="https://www.facebook.com/groups/503810953069812">www.facebook.com/groups/503810953069812</a>	(709) 754-2823
Poste Canada	<a href="http://www.canadapost.ca/cpc/fr/home.page">www.canadapost.ca/cpc/fr/home.page</a>	1-(866) 607-6301

Organisme	Adresse internet/courriel	Numéro de téléphone
<b>R</b>		
Réseau culturel francophone	<a href="http://www.fftnl.ca/Culture">www.fftnl.ca/Culture</a> Courriel: <a href="mailto:culture@fftnl.ca">culture@fftnl.ca</a>	(709) 800-6185
Horizon TNL (anciennement RDÉE TNL)	<a href="http://www.horizontnl.ca/">www.horizontnl.ca/</a> <a href="mailto:info@horizontnl.ca">info@horizontnl.ca</a>	(709) 726-5976
Réseau Immigration Francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (RIF-TNL)	<a href="http://www.fftnl.ca/RIF">www.fftnl.ca/RIF</a> courriel : <a href="mailto:rif@fftnl.ca">rif@fftnl.ca</a>	(709) 800-6176
Réseaux justice en français	<a href="http://www.fftnl.ca/Justice">www.fftnl.ca/Justice</a> Courriel : <a href="mailto:justice@fftnl.ca">justice@fftnl.ca</a>	(709) 800-6200
Réseau santé en français, TNL	<a href="http://www.fftnl.ca/Sante">www.fftnl.ca/Sante</a> Courriel : <a href="mailto:sante@fftnl.ca">sante@fftnl.ca</a>	(709) 800-6195
Roman Catholic Episcopal Corporation	<a href="https://stpatricksstjohns.wordpress.com/">https://stpatricksstjohns.wordpress.com/</a>	(709) 754-1195
Royal Newfoundland Constabulary (Police)	<a href="http://www.rnc.gov.nl.ca">www.rnc.gov.nl.ca</a>	Urgence : 9-1-1 Renseignements généraux : Obtenez le numéro de téléphone de votre région sur le site Internet

Organisme	Adresse internet/courriel	Numéro de téléphone
<b>S</b>		
Salvation Army (Armée du salut)	<a href="http://salvationarmy.ca/newfoundland/?lang=fr">salvationarmy.ca/newfoundland/?lang=fr</a>	1-(800) 725-2769
Service Canada	<a href="http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/service-canada.html">www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/service-canada.html</a> <a href="http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale/demande.html">www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale/demande.html</a>	1-(800) 808-6352 ext.3
Sharing Our Cultures (À la découverte de nos cultures)	<a href="http://sharingourcultures.com">sharingourcultures.com</a>	(709) 726-1504
St. John's Local Immigration Partnership (PLI)	<a href="https://mynewstjohns.ca/">https://mynewstjohns.ca/</a>	(709) 576-8106
St. John's Native Friendship Centre	<a href="http://firstlightnl.ca">firstlightnl.ca</a>	(709) 726-5902
<b>T</b>		
The Jewish Community Havura	<a href="https://www.havuranl.ca/">https://www.havuranl.ca/</a>	(709) 834-7866
The Spiritual Assembly of the Baha'is of St. John's	<a href="http://bahaisofstjohns.org">bahaisofstjohns.org</a>	(709) 722-6630
Tombolo Multicultural Festival Newfoundland and Labrador Inc	<a href="http://www.arhyel.ca/tombolo">www.arhyel.ca/tombolo</a>	(709) 722-8103

Organisme	Adresse internet/courriel	Numéro de téléphone
<b>U</b>		
United Church of Canada-Église unie du Canada	egliseunie.ca	1-(800) 268-3781
Université Memorial (MUN)	www.mun.ca	Visitez le site Internet pour obtenir le numéro de téléphone de votre région
<b>W</b>		
WestJet	www.westjet.com	1 (888) 937-8538



La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) est un organisme sans but lucratif qui travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle intervient pour revendiquer les droits des francophones en situation minoritaire. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement.

Une initiative du Compas, le Service provincial d'accueil et de soutien en immigration francophone de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador

### **Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador**

Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents  
65 chemin Ridge, suite 233  
Saint-Jean (TNL) A1B 4P5

[www.fftntl.ca](http://www.fftntl.ca)

### **Compas**

Adresse de nos bureaux :  
95 Bonaventure Ave, suite 101  
Saint-Jean (TNL)

Tél : (709) 800-6590

[Compas@fftntl.ca](mailto:Compas@fftntl.ca)

#VIVREaTNL

[www.fftntl.ca/Compas](http://www.fftntl.ca/Compas)

Nous espérons que ce document vous sera utile.  
N'hésitez pas à faire parvenir vos commentaires et suggestions au Compas.  
Bienvenue à Terre-Neuve-et-Labrador !

**FINANCÉ PAR :**



Immigration, Refugees  
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés  
et Citoyenneté Canada